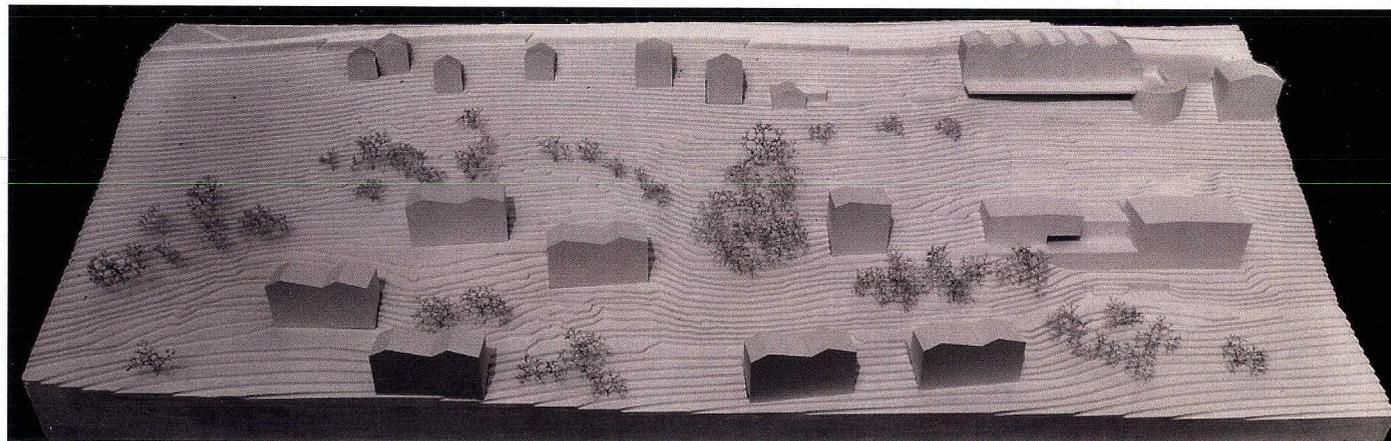


**Commune de St-Martin**



## **Maisons des Générations**



**Concours / Mandat d'études parallèles**

Rapport du Collège d'experts

Septembre 2011

## **Mandant / Maître de l'ouvrage / organisateur**

Le présent concours / mandat d'études parallèles est organisé par la Commune de St-Martin, mandant et maître de l'ouvrage.

## **Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage**

### Origine du projet

La question du développement des services destinés aux personnes âgées dans la Commune de St-Martin a fait l'objet d'un processus de réflexion de la part de diverses instances.

La Commune de St-Martin a souhaité répondre à ces besoins en développant le projet des Maisons des Générations (MDG).

Il s'agit de créer un complexe au cœur du village et d'offrir à la population un lieu de vie qui s'adresse à plusieurs types de population et devra respecter les besoins liés aux différentes phases de la vie en respectant la perspective d'un développement doux et durable et dans un processus de collaboration avec d'autres instances.

### Objectifs stratégiques

- Favoriser l'établissement d'une population active à St-Martin.
- Favoriser et assurer un cadre de vie décent pour les Aînés et les familles de la Jeune Génération.
- Créer les infrastructures et conditions cadres pour atteindre les objectifs précipités.

- Accès aisé au Bâtiment Evouettaz et au village (ascenseur, escalier, passerelle couverte, etc...).
- Transport piétonnier adapté aux personnes âgées, aux chaises roulantes (lift intérieur adapté évent. Transport lit ou chaise roulante).
- Favoriser et développer les soins à domicile.

### Projet global

Les Maisons des Générations sont un ensemble de lieux et d'activités qui peuvent converger vers un but commun. L'idée générale est de rassembler dans un espace relativement restreint des services qui peuvent intéresser, à des titres divers, la plus grande partie de la population de St-Martin et des environs.

Il s'agit donc d'un complexe annexé au cœur du village de St-Martin.

L'idée est de construire un cadre de vie ouvert à des personnes qui y résident et à une population plus large.

Il est situé au centre du village de St-Martin, à proximité immédiate des services de base : arrêt postal, guichet postal, restaurant, banque, commerces divers, salle polyvalente, parkings, etc...).

## Objectifs du concours

L'objectif du concours/mandat d'études parallèles est de proposer à l'adjudicateur l'attribution du mandat d'architecture pour la réalisation, par étapes, des Maisons des Générations.

L'objet du mandat d'études parallèles consiste à élaborer un projet de plan de quartier avec la réglementation y relative et une estimation des coûts. Le lauréat aura le mandat d'élaborer le projet définitif du PQ et du Règlement du PQ qui suivra la procédure définie selon les articles 34 et ss de la LcAT. Il aura ensuite, le mandat de concrétiser le plan de quartier suivant les étapes de réalisation définies par la Commune.

## Genre de concours et procédure

Le genre du concours est un mandat d'études parallèles par procédure sélective à un degré selon les articles 10 et 14 de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (LMP) et l'article 12, al.1, lettre b) de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et le règlement SIA 143.

## Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le collège d'expert et les concurrents, l'acceptation des clauses suivantes :

- le règlement et programme
- les réponses aux questions

- la loi cantonale et l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP 2003)
- le règlement SIA 143.

Le périmètre d'intervention est indiqué sur le plan de situation du secteur « L'Evouette » à l'échelle 1:500.

Dans ce cadre, les concurrents ont la possibilité de choisir librement les implantations des ouvrages dans le respect des réglementations et des lois en vigueur ainsi que des conditions fixées dans le PAZ et RCCZ en vigueur et les modifications partielles concernant le secteur de « L'Evouette » homologuées par le Conseil d'Etat le 24 mars 2010.

Les concurrents doivent respecter les bases légales, les directives et les normes en vigueur relatives aux différents domaines concernés (aménagement du territoire / constructions / routes/ énergie / constructions scolaires / établissements médico-sociaux / handicapés / parasismique / etc...).

Les décisions du Collège d'experts peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en 3 exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

## Participants

Suite à la procédure sélective, les bureaux sélectionnés suivants participent au concours/mandat d'études parallèles :

- Berclaz –Torrent 1950 Sion
- Bonnard / Woeffray 1870 Monthey
- Cheseauxrey Sàrl 1971 Grimisuat
- dv & architectes associés 1950 Sion
- Pascal Varone 1950 Sion

Les projets ont été envoyés sous plis recommandés et anonymes jusqu'au 26 août 2011, le timbre postal faisant foi. Ils devaient être parvenus au secrétariat du Collège d'experts pour le 30 août 2011 au plus tard. Les concurrents sont responsables de l'acheminement dans les délais fixés.

La remise des maquettes avec uniquement l'indication de la devise, était à remettre, anonymement, jusqu'au 2 septembre 2011 au plus tard, à l'administration communale de St-Martin.

Les dossiers devaient porter la mention :

« *Concours/Mandat d'études parallèles St-Martin* » ainsi qu'une devise non chiffrée.

La remise directe de documents à l'adresse de l'organisateur n'est pas autorisée.

## Collège d'experts

Le Collège d'experts était composé des personnes suivantes :

Président :

M. Olivier Galletti                      Architecte cantonal, Sion

Membres:

M. Michel Beytrison	Adjoint du Service de l'enseignement, Sion
M. Edouard Dubuis	Directeur de l'EMS de Gravelone, Sion
M. Pascal Fournier	Architecte, Bex
Mme.D. Gauzin-Müller	Architecte, Stuttgart (D)
M. Gérard Morand	Président de Saint-Martin
M. Stéphane Pillet	Environ. et développement durable, Liddes.
M. René Schwery	Ingénieur civil et aménagiste, Sierre

Membres-suppléants :

M. Grégoire Comina	Architecte, Sion
M. Freddy Gaspoz	Vice-président de St-Martin
M. Laurent Mayoraz	Architecte au SBMA, Sion

Secrétariat:

René Schwery c/o Bureau d'ingénieurs SA, av. du Rothorn 10,  
3960 Sierre  
tél : 027 451 75 70 Fax : 027451 75 76  
Adresse électronique : [rs@bisasierre.ch](mailto:rs@bisasierre.ch)

## Réponses aux questions

Les questions relatives au concours devaient parvenir au Collège d'experts par écrit et anonymement jusqu'au 24 juin 2011.

Il n'y a pas eu de questions posées.

## Examen préalable

Conformément aux dispositions réglementaires, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le Règlement et Programme du concours/mandat d'études parallèles. L'examen a été réalisé par le Chef de projet et le SBMA. Il a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. anonymat
3. documents à remettre
4. prescriptions réglementaires
5. estimation des coûts.

### Point 1

Les 5 projets ont été envoyés le 26 août 2011 et les 5 maquettes ont été déposées dans les délais fixés.

### Point 2

Les projets N°1 portant la devise « LIPS » et N°2 portant la devise « la porte blanche » ne respectent pas strictement le périmètre d'intervention.

Le projet N°4 portant la devise « dahu » suggère dans une étape ultérieure une extension de la zone à bâtir en aval du périmètre.

### Point 3

Le projet N°1, portant la devise « LIPS » propose de localiser les commerces et dépôts partiellement dans le parking du complexe existant « Evouettaz » sans compensation des places de parc. Le projet N°3 portant la devise « Miroir aux Evouettes » propose de localiser les commerces et dépôts totalement dans le parking du complexe existant « Evouettaz » avec compensation des places de parc.

### Point 4

Les projets N°1 portant la devise « LIPS » et N°2 portant la devise « la porte blanche » n'ont pas déposé de Règlement du PQ. Le projet n°5 portant la devise « les montagnes agiles » a déposé un Règlement du PQ squelettique.

### Point 5

Les projets N°5 portant la devise « les montagnes agiles » et le N°4 portant la devise « dahu » n'ont pas déposé de plan des circulations.

### Point 6

Le projet N°2 portant la devise « la porte blanche » a concentré tout le programme des locaux dans les secteurs A et A'.

### Point 7

Les calculs des volumes SIA 416 ont été vérifiés et les valeurs prises en considération sont celles calculées par le secrétariat du Collège d'experts.

### Point 8

Le projet N°2 portant la devise « la porte blanche » nécessite des travaux importants en sous-œuvre.

### **Jugement**

Le Collège d'Experts s'est réuni le jeudi 15 et vendredi 16 septembre 2011 à la salle des combles du complexe « Evouettaz ». L'ensemble des membres et suppléants a participé aux présentations et analyses des projets à l'exception de M. Stéphane Pillet, absent le vendredi 16 septembre.

Madame Dominique Gauzin-Müller n'a pas pu participer aux délibérations.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal d'ouverture, de l'examen préalable et après avoir examiné les différents points soulevés, le Collège d'experts conformément aux dispositions réglementaires de la norme SIA 143, décide d'admettre les 5 projets déposés au jugement du Collège d'expert.

### **Analyse du site**

Le site est caractérisé par la présence du complexe « Evouettaz » en lien avec la rue du village et les terrains mis à disposition. Le

chemin de Croix offre une liaison piétonne de qualité entre ces terrains et le village. En aval, la route longeant le périmètre du PQ relie l'ensemble des parcelles aux villages de Suen et de St-Martin. Le Collège d'experts constate que le complexe « Evouettaz » construit une coupure très forte entre les terrains disponibles et la route cantonale, notamment par son organisation qui offre en aval une façade "arrière" en lien avec le paysage et l'ensoleillement.

### **Réflexions sur l'ensemble du projet**

Le Collège d'experts relève la complexité du problème posé aux mandataires. Que ça soit au niveau de l'imbrication des différents types de zone, du site, de la déclivité du terrain que du programme des différentes fonctions à mettre en place et à faire coexister. Il constate que les 5 projets déposés sont de qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

### **Critères de jugement**

Les critères de jugement, ci-après, ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le Collège d'experts peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

- le bien-fondé du concept global proposé (situation / volumétrie / espaces extérieurs)
- l'implantation et l'intégration des constructions modulables dans le site naturel et bâti existant

- l'impact des constructions projetées tenant compte des différentes étapes
- l'utilisation rationnelle mesurée du sol et l'apport urbanistique pour le quartier
- la qualité et la pertinence des structures proposées et l'adéquation du système constructif
- la qualité des options urbanistiques et paysagères (espaces intérieurs et extérieurs)
- la pertinence des solutions préconisées des liaisons routières et piétonnes et des circulations intérieures
- la prise en compte et l'intégration des notions de développement durable (utilisation de ressources locales)
- l'efficacité de l'estimation des coûts
- l'économie du projet et de l'utilisation du terrain et la rationalité de l'exploitation
- la faisabilité par étapes.

### **Analyse de détails de projets**

#### 1<sup>er</sup> tour

Lors du premier tour, le Collège d'experts a décidé, à l'unanimité, d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et aux bâtiments existants mais aussi dans leur organisation fonctionnelle et architecturale et qui plus est, non totalement conformes aux bases réglementaires et au périmètre d'intervention.

Les 3 projets suivants ont été éliminés :

- N°2 « la porte blanche »
- N°3 « MIROIR AUX EVOUETTES »
- N°5 « les montagnes agiles ».

#### 2<sup>e</sup> tour

Après une visite sur le site, le Collège d'experts décide de confirmer la décision du 1<sup>er</sup> tour et maintient donc au jugement les projets restants :

- N°1 « LIPS »
- N°4 « dahu ».

### **Choix du lauréat**

Après analyse détaillée des 2 projets restants en prenant en considération notamment le Règlement et Programme et les objectifs communaux, le Collège d'experts a décidé à l'unanimité d'attribuer le mandat d'architecte pour l'élaboration du plan de quartier définitif et la réalisation par étapes de la Maison des Générations à l'auteur du projet No 4 « Dahu ».

### **Indemnisation**

Une somme de Fr. 10'000.- par concurrent est mise à la disposition du Collège d'experts. Par conséquent, chaque participant recevra la montant prévu de Fr. 10'000.-.

### **Conclusions et recommandations du Collège d'Experts**

Arrivée au terme du jugement et au vue de la difficulté des concurrents à remplir l'ensemble des exigences du cahier des charges, le Collège d'experts constate que le maître d'ouvrage devra, en collaboration avec l'architecte lauréat, réévaluer la pertinence de certains éléments du cahier des charges.

### **Exposition**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le mercredi 12 octobre à 18h00 à la salle des Combles du complexe « Evouettaz ».

Les projets seront exposés à la salle des combles du complexe « Evouettaz » du jeudi 13 octobre au dimanche 23 octobre 2011 de 17h.30 à 19h.00.

## Approbation du rapport

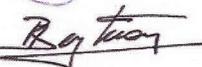
Arrivé au terme de ses délibérations, le Collège d'experts décide à l'unanimité, d'attribuer le mandat d'architecte pour l'élaboration du plan de quartier définitif et la réalisation, par étapes, des Maisons des Générations à l'auteur du projet N°4 « Dahu ».

St-Martin, le 16 septembre 2011

Olivier Galletti



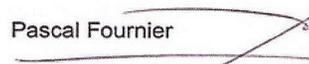
Michel Beytrison



Edouard Dubuis



Pascal Fournier



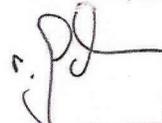
Gérard Morand



Stéphane Pillet



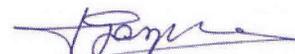
René Schwery



Grégoire Comina



Freddy Gaspoz



Laurent Mayoraz

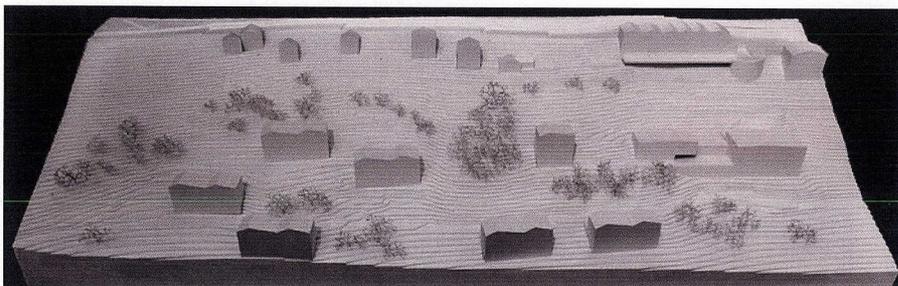


**Lauréat :**            **projet No 4**

**Devise :** dahu

**Auteur**                **Cheseauxrey sàrl**

**Collaborateurs**    Olivier Cheseaux  
                          Alexandre Rey  
                          Sébastien Vitre  
                          Manu Crettaz  
                          Vanessa Reynard  
                          Fabien Sauthier



Le parti proposé se distingue par le choix d'implantation qui cherche un rapport étroit entre la topographie du lieu et les différents éléments du programme. Les nouvelles constructions se positionnent en contrebas du chemin de Croix misant sur un développement futur des masses bâties le long de la route inférieure. L'insertion dans le terrain des différents bâtiments et accès se font de manière naturelle. La volonté d'avoir des volumétries relativement modestes pour les constructions publiques contraste avec la hauteur plus importante des nouveaux logements. Des cheminements piétons relient directement l'Ems, l'école et les logements au chemin de Croix, qui lui assure la liaison à la Rue de l'Evouette.

Les fonctions Ems, école et salle multi-activités sont regroupées autour des mêmes espaces extérieurs. La salle multi-activités occupe une place centrale et relie les volumes de l'école et de l'Ems. La répartition du programme public s'organise ainsi en trois volumes articulés structurant clairement la forte pente du terrain. Une place d'accueil conviviale se trouve dans la prolongation du chemin d'accès et permet d'accéder aux différents bâtiments. La toiture plate

de la salle multi-activités permet d'avoir une surface plane appréciée et utilisée comme cour de récréation.

L'organisation des locaux se fait de manière fonctionnelle et cohérente, elle offre des liens visuels appréciés entre les enfants et les résidents de la maison de retraite. L'auteur du projet propose de réaliser en une étape les vingt-deux lits/Ems contrairement au programme demandé. Sous le niveau de la place principale s'étend un étage de surfaces commerciales au-dessus du niveau de parking.

Les logements protégés prennent habilement place dans un volume plus autonome, à proximité de la résidence pour personnes âgées. Par sa position et sa volumétrie, le bâtiment compose clairement avec le complexe public. La proposition de séparer les appartements protégés de l'Ems permet également de gérer des gabarits moins importants et est appréciée sous l'angle de la prise en charge de ses habitants. En effet, ces derniers, ayant encore une certaine indépendance, veulent intégrer l'Ems le plus tard possible. Les immeubles d'habitations destinés principalement à des familles sont situés dans le secteur B et suivent la même logique d'insertion dans le site.

Le concept se développe dans un souci de limiter l'impact des constructions sur le paysage. Cette préoccupation d'insertion est justifiée en regard de la situation du village, « St-Martin que l'on regarde d'en face ». Le projet reste modeste et permet une lecture en continuité de la topographie existante. L'occupation du terrain, la prise en compte de la totalité du périmètre à disposition, le développement d'un ensemble cohérent et de qualité sont des points qui ont été développés avec justesse et pertinence.

La situation des commerces proposés n'est pas convaincante. Malgré la cohérence architecturale cette affectation aurait dû trouver sa place sur le haut du périmètre et ainsi favoriser le lien avec la Rue de l'Evouette.

Au niveau des coûts, la répartition des fonctions et la formalisation architecturale sont rationnelles et le volume total se situe dans la moyenne inférieure des projets rendus.

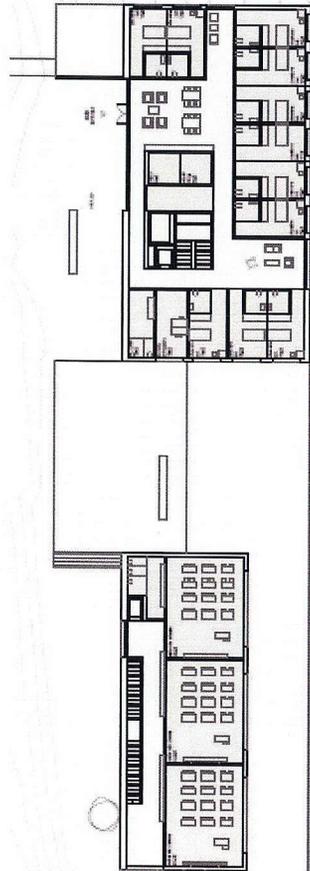
L'implantation des bâtiments permet de créer un environnement extérieur intéressant pour la promenade et le repos, en jouant notamment sur l'utilisation des aménagements extérieurs des deux côtés de la maison des générations. Un lieu de promenade entre la maison des générations et le bâtiment des appartements protégés est créé. La relation entre les générations est étudiée, les inconvénients sont maîtrisés par la disposition du projet.

Le règlement du plan de quartier est développé et permet une application immédiate, les aspects liés au développement durable sont développés et réalistes.

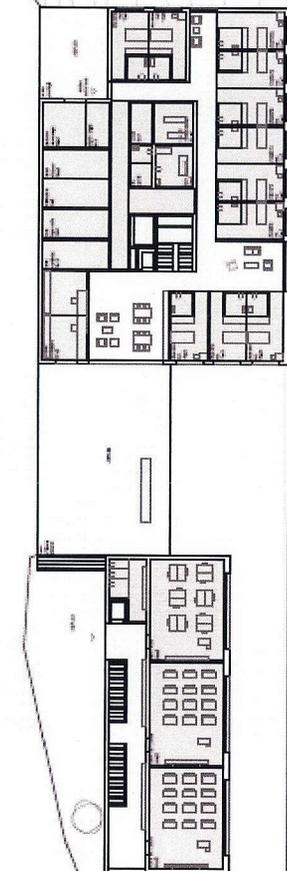


maison des générations - Commune de St-estève dahu

1  
maison dahu 1/100



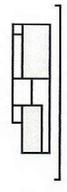
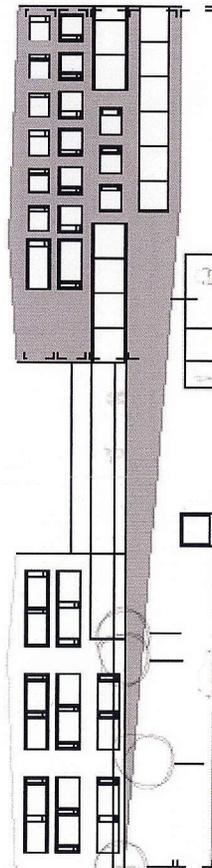
Plan 1 de l'édifice



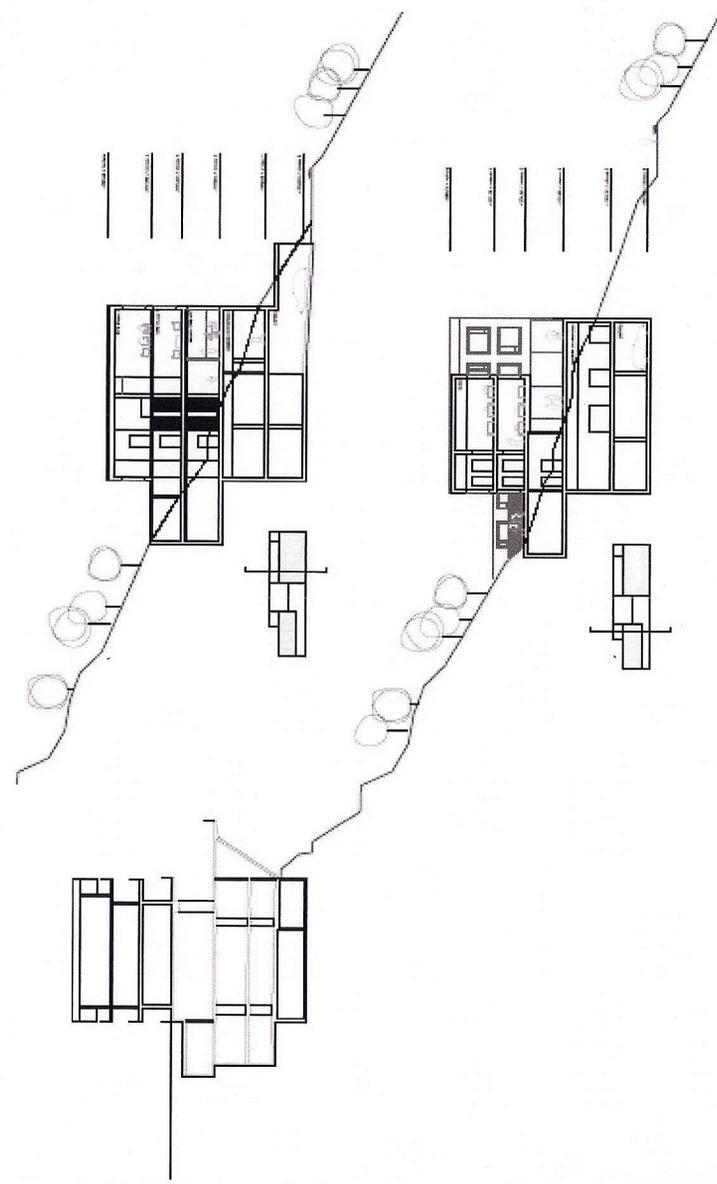
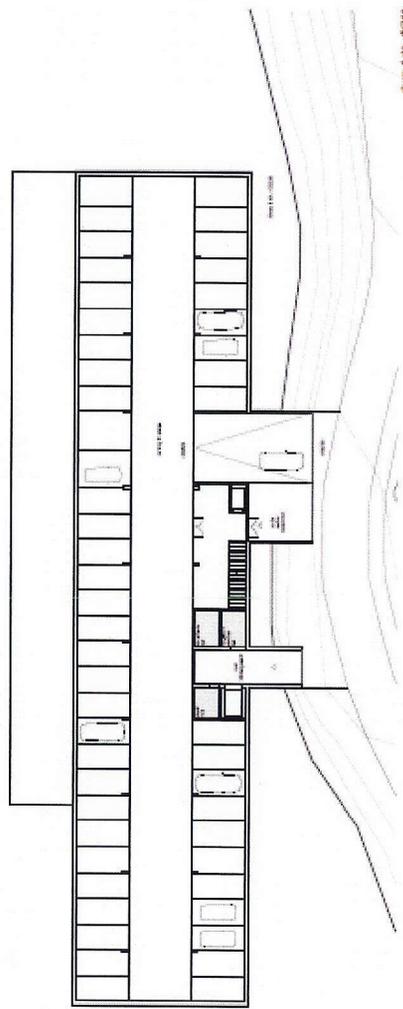
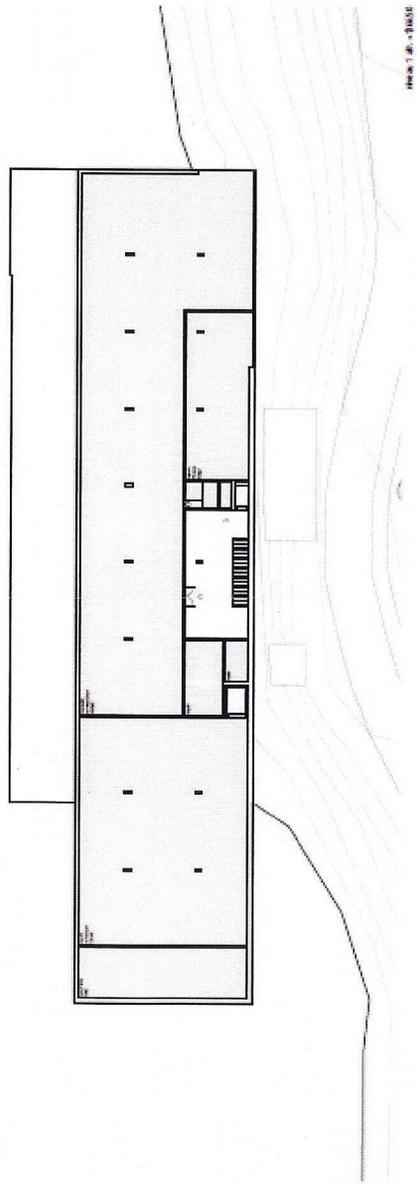
Plan 2 de l'édifice



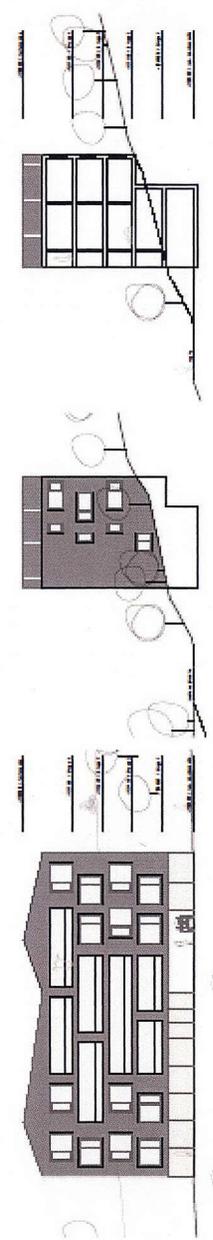
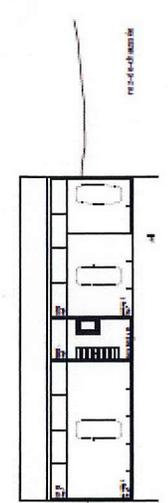
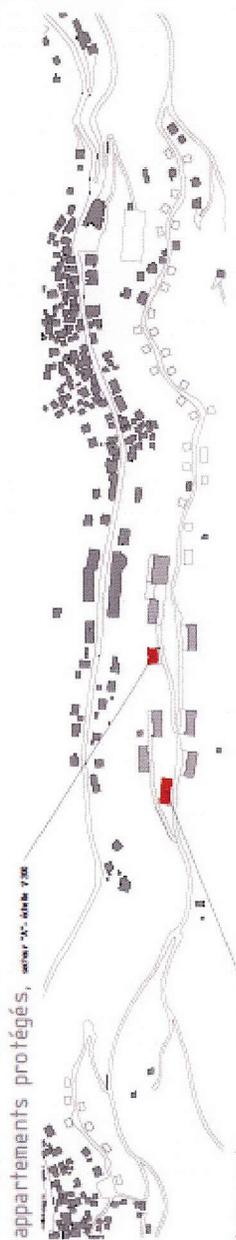
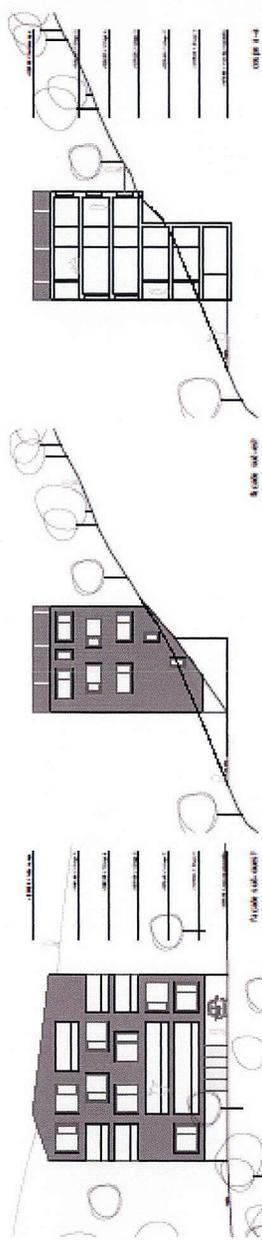
Plan 3 de l'édifice



MAISON DES SÉBASTIENS - COMPLEXE DE ST-ASTASIE dahu



MAJES DES GÉRATIONS - COMPLEXE DE ST-MARTIN dahu

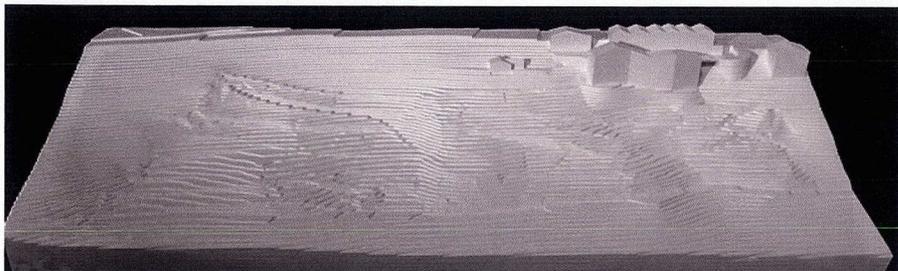


## Projet No 1

Devise : LIPS

Auteur **dv & architectes associés sa**

Collaborateurs  
Glenn Cotter  
Philippe Venetz  
A.-L. Duss  
N. Carraux  
P. Corvaglia  
M. Fellay



Le projet propose de construire un bâtiment principal adossé à la construction existante « Evouettaz » et un autre volume plus modeste en bordure de la route cantonale. Le parti développé se caractérise par la volonté de concentrer les différentes fonctions et activités publiques autour d'une place piétonne qui est également directement en rapport à la Rue du Village.

La nouvelle composition tire parti du bâti existant et cela se traduit par un prolongement des surfaces de parking dans une même continuité de gabarit. Une partie du garage pour les bus est transformée en commerces afin de donner une nouvelle image à ce côté de la place, façade qui se trouve être en face de l'entrée de l'Ems.

Les habitations pour les familles sont proposées de manière isolée sur le bas du périmètre B.

La salle multi-activités, une surface de commerce ainsi qu'un appartement protégé se trouvent dans le bâtiment secondaire tandis que le reste des fonctions est aménagé dans l'imposant volume. L'entrée de l'école et la bibliothèque trouvent leurs entrées en vis-à-vis de la salle multi-activités. La bibliothèque est aménagée au premier étage sous la toiture. La crèche

possède également son accès sur la place et est construite en mitoyenneté avec le foyer de jour et l'espace de vie de la résidence pour les personnes âgées. Le programme scolaire est réparti sur trois niveaux situés sous le niveau de la place. Pour l'Ems, l'unité de onze lits est répartie sur deux étages. Les logements protégés sont placés dans les niveaux inférieurs du volume principal.

La structure du plan et la répartition des espaces sont claires, la relation visuelle entre la partie scolaire et l'Ems est appréciée. Par contre, la cafétéria est située à côté du hall de l'école et cette position est problématique par rapport à la vie de l'Ems. La proposition de déplacer les bus dans le garage voisin n'est pas réalisable et dans l'immédiat il n'est pas envisageable de trouver un abri ailleurs.

L'implantation du bâtiment contenant la salle multi-activités est convaincante. Les différentes interventions raccrochent le nouveau complexe à la Rue du Village, la pertinence de ces démarches sont soulignées par le Collège d'experts. Le nouveau gabarit s'appuie sur l'échelle du complexe « Evouettaz » qui se trouve être une exception guère heureuse dans la structure bâtie du village de St-Martin. En effet, l'extension de l'Ems proposée met en évidence la difficulté d'étendre un bâtiment qui a déjà un fort impact sur le paysage et par là cette proposition reste peu crédible. La nature et l'ambiance réelles de la nouvelle place piétonne reste problématique compte tenu de l'architecture existante et de la présence de la rampe d'accès au parking qui reste l'élément de terminaison de la place.

La conception du bâtiment principal permet d'envisager une certaine souplesse d'utilisation des locaux et ce potentiel d'évolution est apprécié par le Collège d'experts. En effet, le projet offre des proximités fonctionnelles intéressantes entre les différentes parties du programme ainsi qu'une certaine rationalité à l'exploitation.

Le projet n'est pas conforme aux règlements de zone, il se trouve pour une bonne partie hors du périmètre. La position des logements familiaux manque de précision et ne convainc pas au niveau de l'occupation des terrains à disposition.

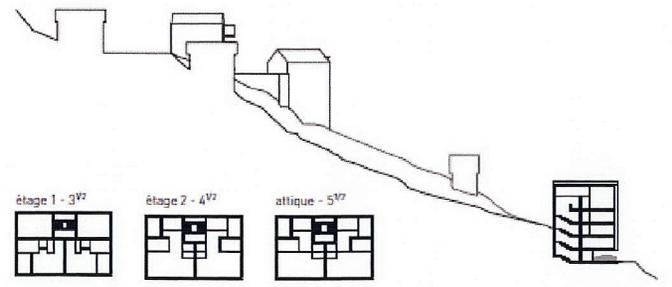
Si le projet est rationnel au niveau de la conception générale et également au niveau des surfaces, il laisse présager des travaux spéciaux certainement coûteux au vu de la proximité du bâtiment existant.

Le projet présenté répond bien au pôle social du développement durable avec une bonne accroche au bâti existant et à la volonté de créer une place intergénérationnelle à proximité de la rue du village qui aujourd'hui est utilisée comme place de fête lors de manifestations.

Le fait que le concurrent déborde le périmètre du concours, le projet économise du terrain dans la zone d'intérêt public qui est proposée en zone de protection de la nature. Bien que cette surface verte puisse constituer un milieu naturel intéressant, ce dernier ne possèdera pas une très haute valeur biologique.



situation 1:500



logements 1:500

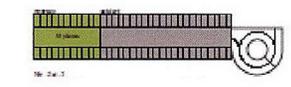
coupe 1:500



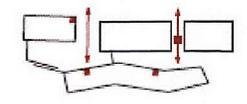
étapes



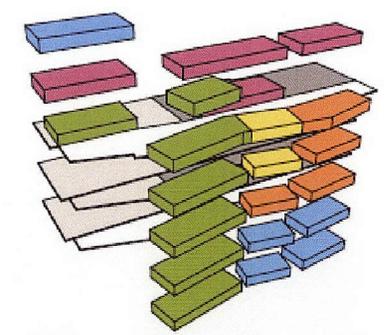
circulations

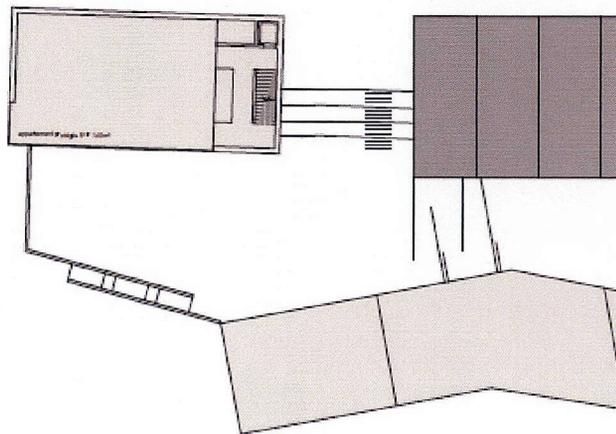


parking

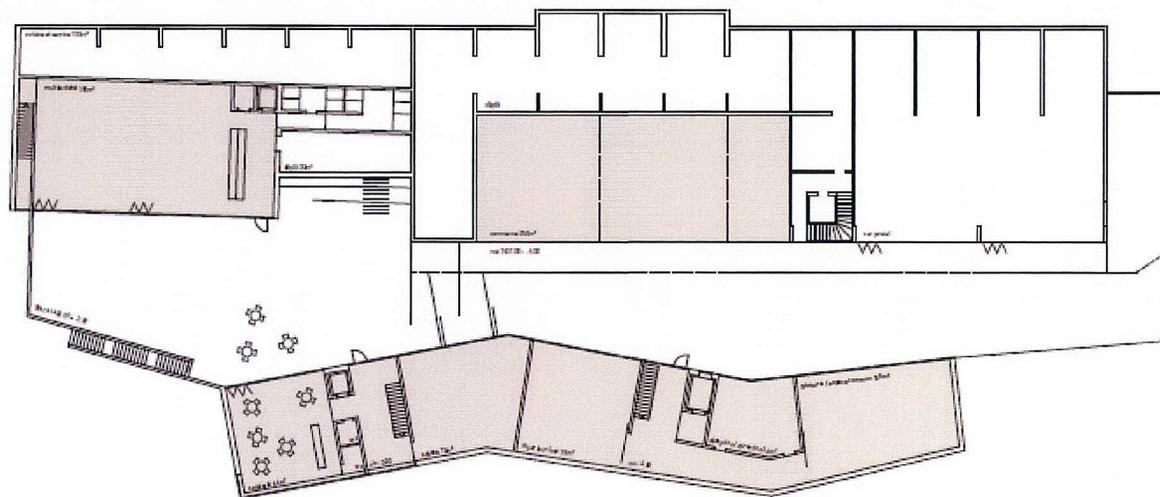


circulations verticales





niv. +1 1:200



rez 1:200

La thématique proposée, la complexité et la variété du programme et la situation topographique sont autant de contraintes qui ont rendu cette étude difficile mais fort intéressante.

Implanter l'ambitieux programme proposé dans un site en contrebas de la rue du village est une véritable gageure.

Nous avons choisi d'associer les nouvelles fonctions au bâti existant et par conséquent de se positionner juste en contrebas de la route cantonale. Un volume unique, adossé à l'immeuble des Evouettes, abrite l'ensemble du programme.

Ce dispositif permet une grande souplesse d'utilisation programmatique, mais surtout un dialogue entre les nouvelles affectations et les locaux préexistants.

L'espace de référence de la rue basse est connecté par un généreux gradin qui offre une liaison spatiale entre la route cantonale et la place des fêtes; ainsi qu'un lieu de rassemblement pour les manifestations ou les festivals.

De part et d'autre de cette nouvelle rue, on trouve les affectations publiques et les entrées à l'ensemble du dispositif. La salle multioctave, l'entrée de l'école, celle du horn, la bibliothèque, la crèche et les commerces sont autant de fonctions qui bordent la nouvelle rue.

Une utilisation partielle des installations existantes permet de renforcer les vie à vis. Le dépôt des bus est ainsi déplacé au sud au profit d'une partie des commerces.

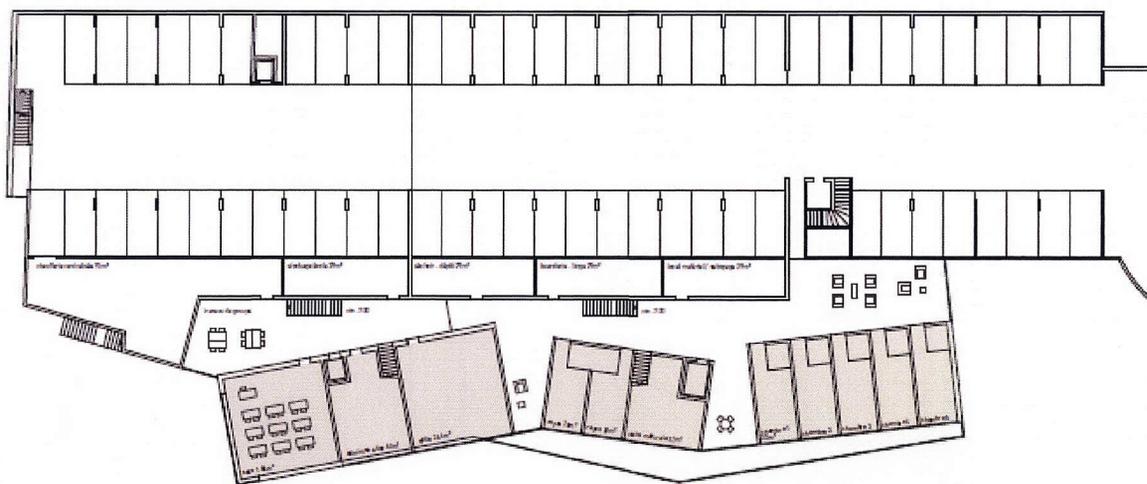
Le nouveau bâtiment plissé suit les courbes de niveau et crée par ses mouvements des ressassements et des respirations qui permettent de placer les entrées des locaux et offre des prolongements extérieurs à des fonctions comme la crèche.

Il en va de même pour l'organisation des étages inférieurs. L'articulation entre les blocs rigoureux offre tantôt des salons pour l'EMS, tantôt des espaces pour les travaux de groupe dans l'école.

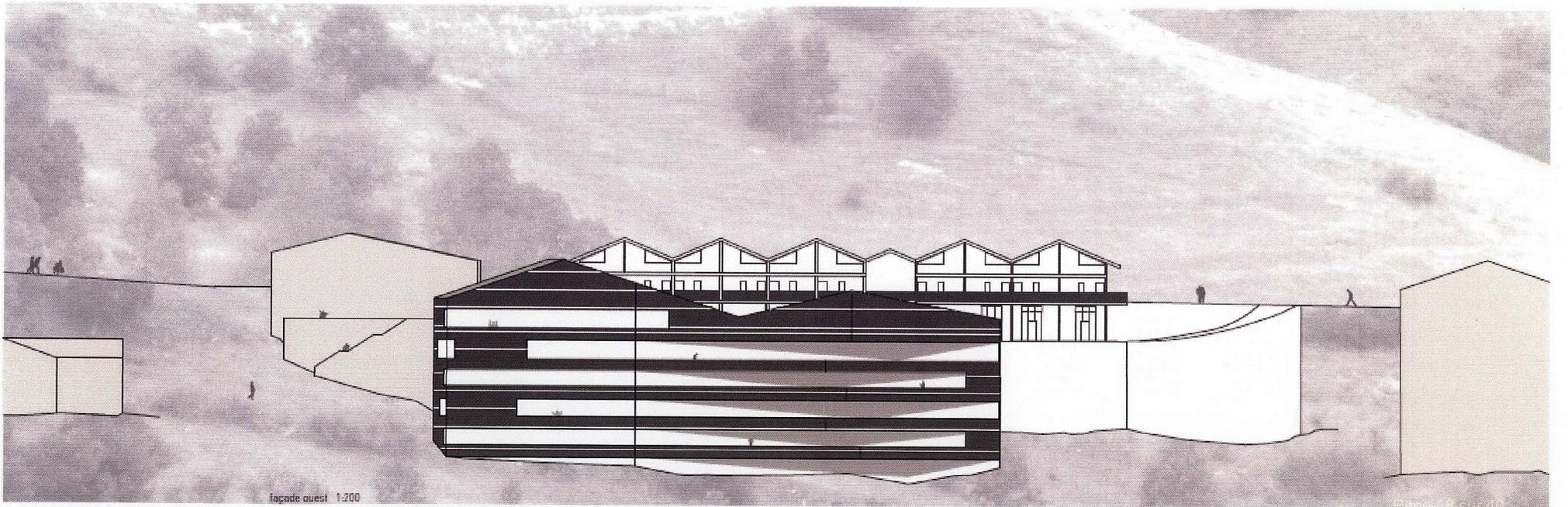
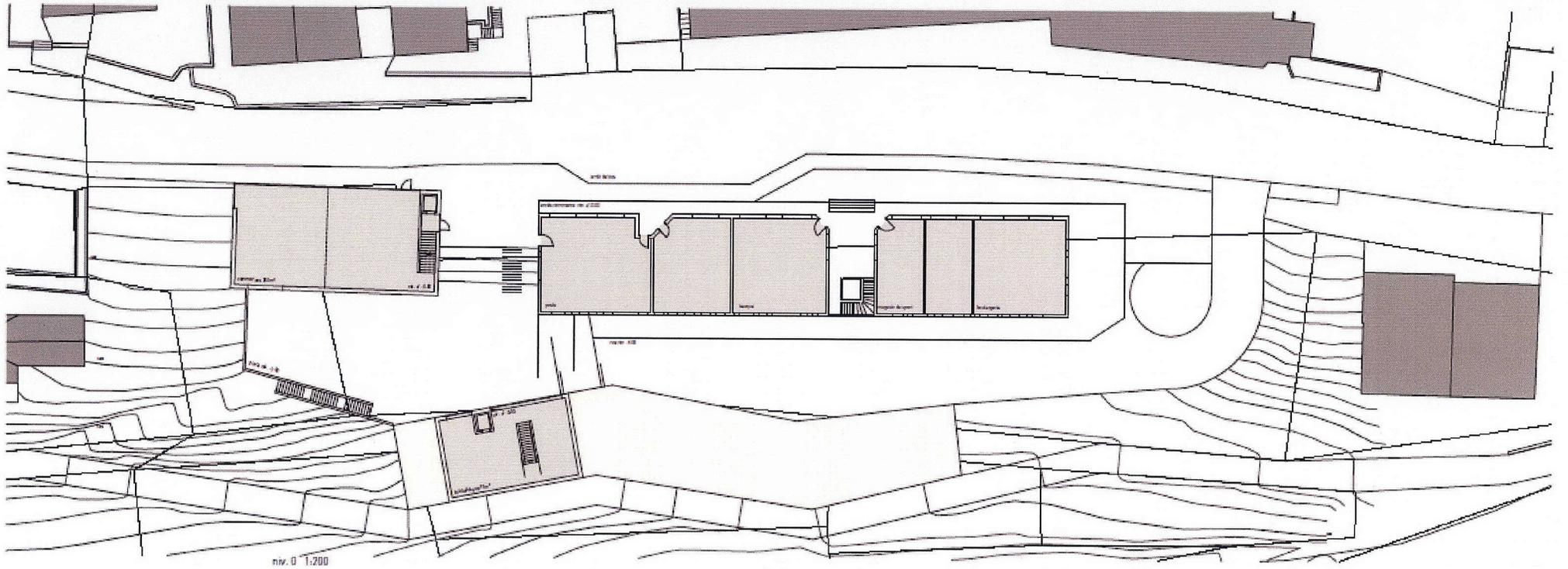
Le nouvel édifice est directement connecté au parking existant qui est agrandi de 64 places.

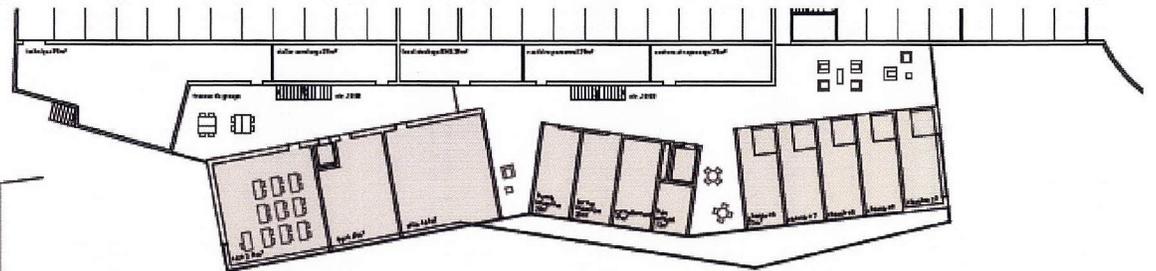
Les logements ne se plient pas à la même règle. Ils sont disposés le long de la route en contrebas du site. Le plan de quartier précise les alignements, la disposition et la modération des immeubles. Un chemin piéton lie les logements au centre du village.

Pour ce qui est de la matérialisation de l'ensemble, nous avons imaginé un bâtiment massif complètement recouvert de bois et de verre. La partie Nord, de l'école, est dense avec des vitrages effleurés à la façade en bois. La partie Sud, quant à elle, bénéficie d'un jeu de courbe qui permet à chaque chambre du home d'avoir un prolongement extérieur sur la vue vertigineuse de la vallée.

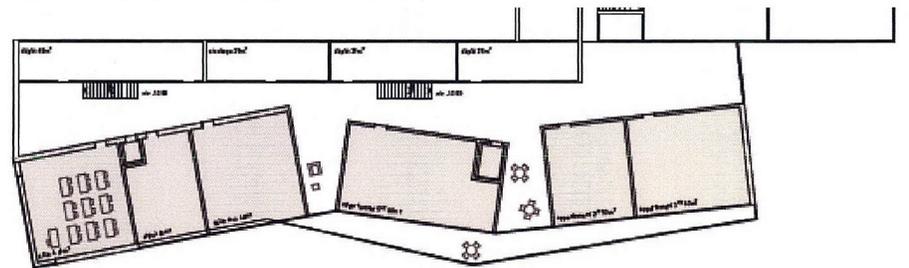


niv. -1 1:200

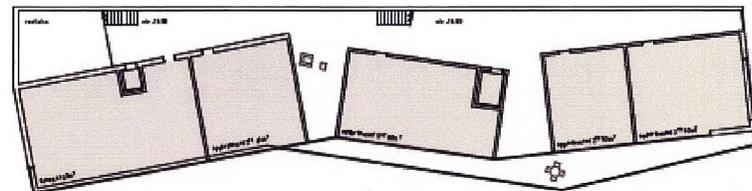




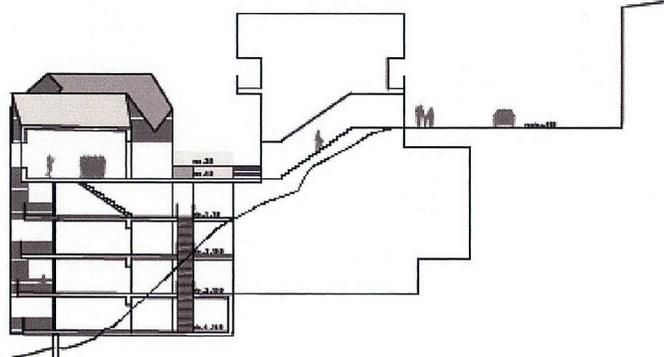
niv. -2 1:200



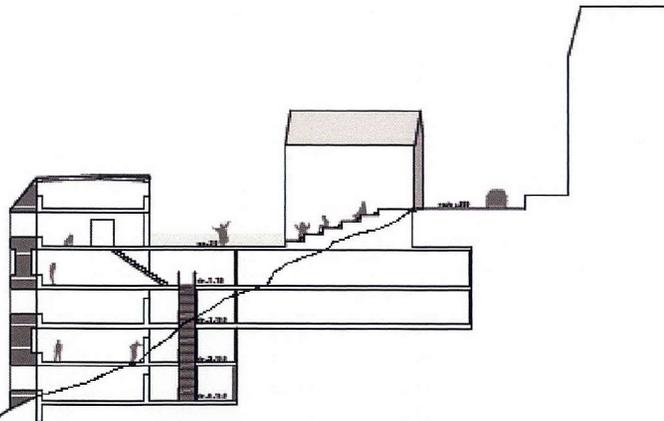
niv. -3 1:200



niv. -4 1:200



niv. -5 1:200



niv. -5 1:200

## Projet No 2

### Devise : la porte blanche

**Auteur**                    **bonnard woeffray architectes fas-sia**

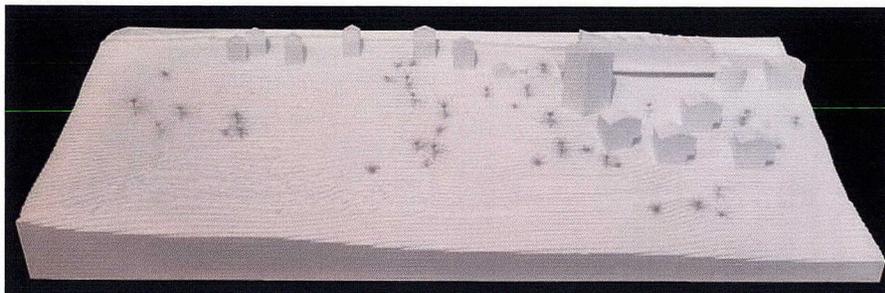
**Collaborateurs**    Yvana Kazija

Catarina Bandeira

Valérie Cina

Grégoire Polikar

Guillaume Visinand



Le concept de densification et concentration de toutes les fonctions du programme dans les secteurs A et A' en libérant totalement le secteur B comme espace naturel, ainsi que l'intégration de panneaux solaires en toiture répond aux attentes d'un développement durable de qualité. De manière générale, les participants auraient souhaité une réflexion d'intégration possible de panneaux solaires sur l'imposant socle de l'immeuble « Evouettaz ».

L'articulation de la nouvelle tête du bâtiment « Evouettaz », avec ses espaces commerces, fitness, médiathèque, ludothèque et bibliothèque, répond aux besoins de la population pour rassembler les activités de services de la commune. Toutefois,

la surface commerciale ne répond pas aux attentes du programme. L'agrandissement des parkings existants règle de manière élégante l'utilisation des circulations existantes.

Le choix de la verticalité et la concentration des fonctions par superposition sous un seul toit amène les réflexions suivantes. Dans un site comme St-Martin, la création d'une Maison des Générations sur 11 niveaux est-elle en adéquation avec une population de montagne ? Le choix d'y intégrer la 2<sup>ème</sup> étape de l'EMS en gros œuvre uniquement dans la 1<sup>ère</sup> étape pourra-t-il être assuré financièrement par la commune ?

La place articule de manière élégante toutes les liaisons entre les différentes activités : commerces, Maisons des Générations, logement et village de St-Martin. L'aménagement de la cafétéria et la salle multi-activités au même niveau permet aux différents utilisateurs d'apprécier les espaces et l'ouverture globale de la façade sur le Val d'Hérens. Les espaces offerts sont généreux et agréables à vivre.

L'organisation spatiale des salles de classe va créer quelques difficultés d'aménagement et d'enseignement.

Au niveau de l'EMS, le choix de la réaliser sur 2 niveaux amène des soucis de fonctionnement et d'augmentation du personnel. Par contre, le foyer de jour et les appartements répondent aux exigences du programme.

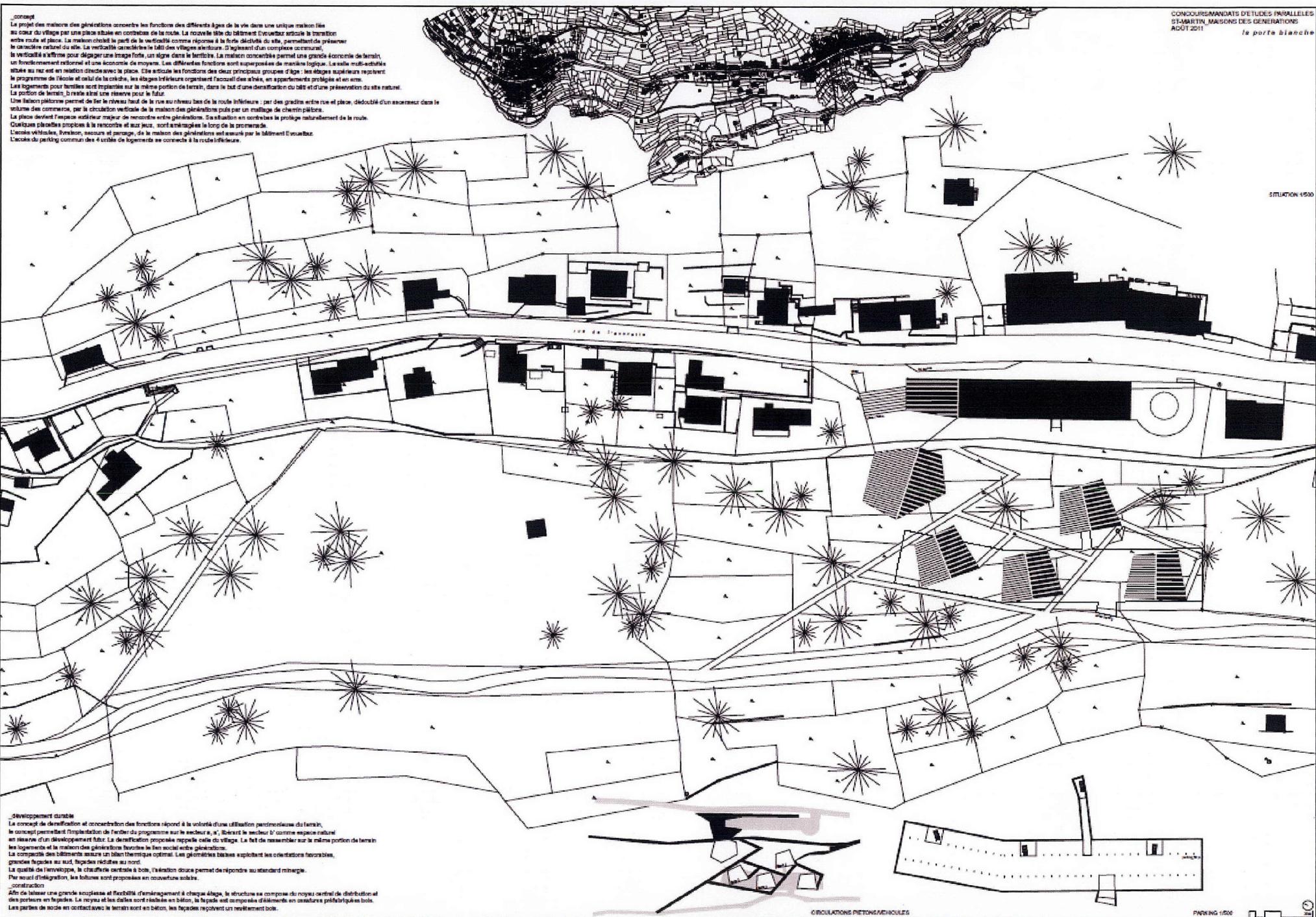
L'implantation des futurs bâtiments ainsi que le parking pourront se réaliser par étapes sans difficulté. A relever que la typologie des appartements et leur orientation répondent aux attentes du Collège d'experts.

Au niveau financier, le choix du gros-œuvre de la 2<sup>ème</sup> étape obligatoire en 1<sup>ère</sup> étape génère des coûts supplémentaires qui prêteritent le projet par rapport aux autres projets.

Bien que ce projet permette une économie substantielle de terrain et que l'architecture et les matériaux favorisent la protection de l'environnement, le projet ne permet pas de répondre à l'aspect social de l'inter-génération.

Le gain proposé en matière de vues paysagères est largement compensé négativement par le manque de possibilité de sortir facilement du bâtiment.

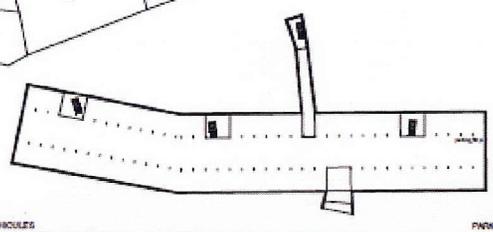
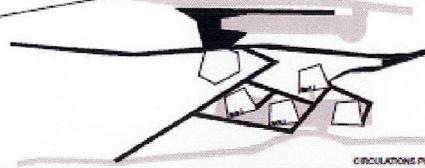
**...concept**  
 Le projet des maisons des générations concilie les fonctions des différents âges de la vie dans une unique maison liée au cœur du village par une place située en continuité de la route. La nouvelle tête du bâtiment d'excellente transition entre route et place. Le maison citadelle se parait de la verticalité comme réponse à la forte déclivité du site, permettant de préserver le caractère naturel du site. La verticalité caractérise le bâti des villages alentours. S'agissant d'un complexe communal, la verticalité a l'intérêt pour décaler une image forte, un signe dans le territoire. La maison concentre une grande économie de terrain, un fonctionnement rationalisé et une économie de moyens. Les différentes fonctions sont superposées de manière logique. Le volume multi-étages situé au rez est en relation directe avec la place. C'est autour des fonctions des deux principaux groupes d'âge, les éloges supérieurs reçoivent le programme de l'école et celui de la crèche, les éloges inférieurs organisent l'accueil des aînés, en appartements protégés et en ans. Les logements pour familles sont implantés sur la même portion de terrain, dans le but d'une densification du bâti et d'une préservation du site rural. La portion de terrain, à usage ainsi une réserve pour le futur. Une liaison piétonne permet de lier le niveau haut de la rue au niveau bas de la route inférieure, par des gradins entre rue et place, débordant d'un encadrement dans le volume des commerces, par la circulation verticale de la maison des générations puis par un maillage de chemin piéton. La place devient l'espace extérieur majeur de rencontre entre générations. Sa situation en continuité le protège naturellement de la route. Quelques plantations arborées à la rencontre et aux jeux, sont aménagées le long de la promenade. L'école viticole, bretonne, sécurise et partage, de la maison des générations est assurée par le bâtiment d'excellente. L'école du parking commun des 4 unités de logements se connecte à la route inférieure.



SITUATION 1/500

**...développement durable**  
 Le concept de densification et concentration des fonctions répond à la volonté d'une utilisation pérenne du terrain, le concept permettrait l'implémentation de l'ordre du programme sur le secteur a, a' libérant le secteur b' comme espace naturel en matière d'un développement futur. La densification proposée rappelle celle du village. Le fait de rassembler sur la même portion de terrain les logements et la maison des générations favorise le lien social entre générations. La compacité des bâtiments assure un bilan thermique optimal. Les géométries basses exploitent les orientations favorables, grandes façades au sud, façades réduites au nord. La qualité de l'enveloppe, le chauffage central à bois, l'isolation douce permet de répondre au standard minergie. Pour souci d'intégration, les toitures sont proposées en couverture soignée.

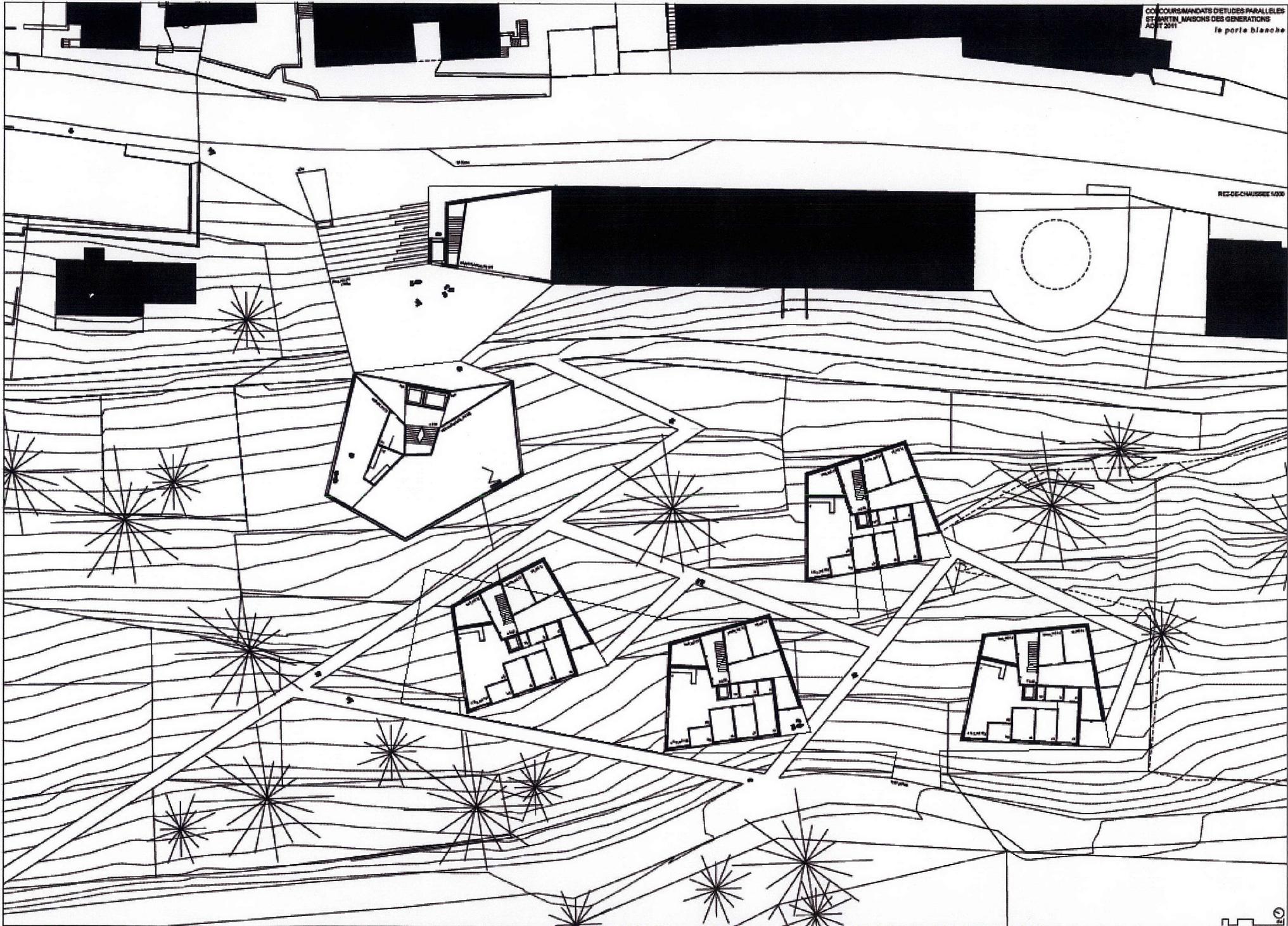
**...construction**  
 Afin de laisser une grande souplesse et flexibilité d'aménagement à chaque étage, la structure se compose du noyau central de distribution et des porteurs en façade. Le rez-à-sol et les dalles sont réalisés en béton, la façade est composée d'éléments en structure préfabriqués bois. Les parties de noyau en contact avec le terrain sont en béton, les façades reçoivent un revêtement bois.



CIRCULATIONS PIÉTONNES/VEHICULES

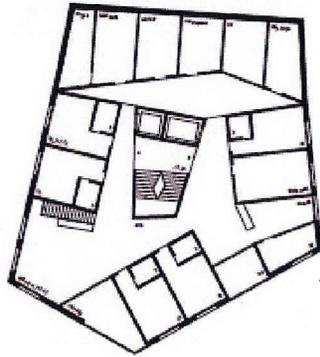
PARKING 1/500

REZ-DE-CHAUSSEE 1000

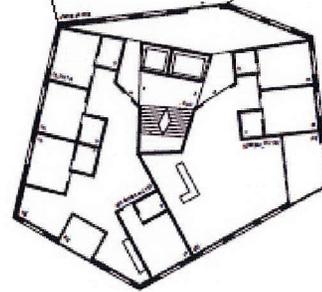




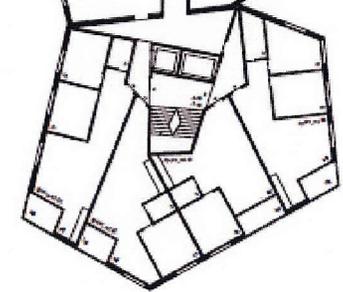
5, EMS ETAGE 1  
7, EMS ETAGE 2



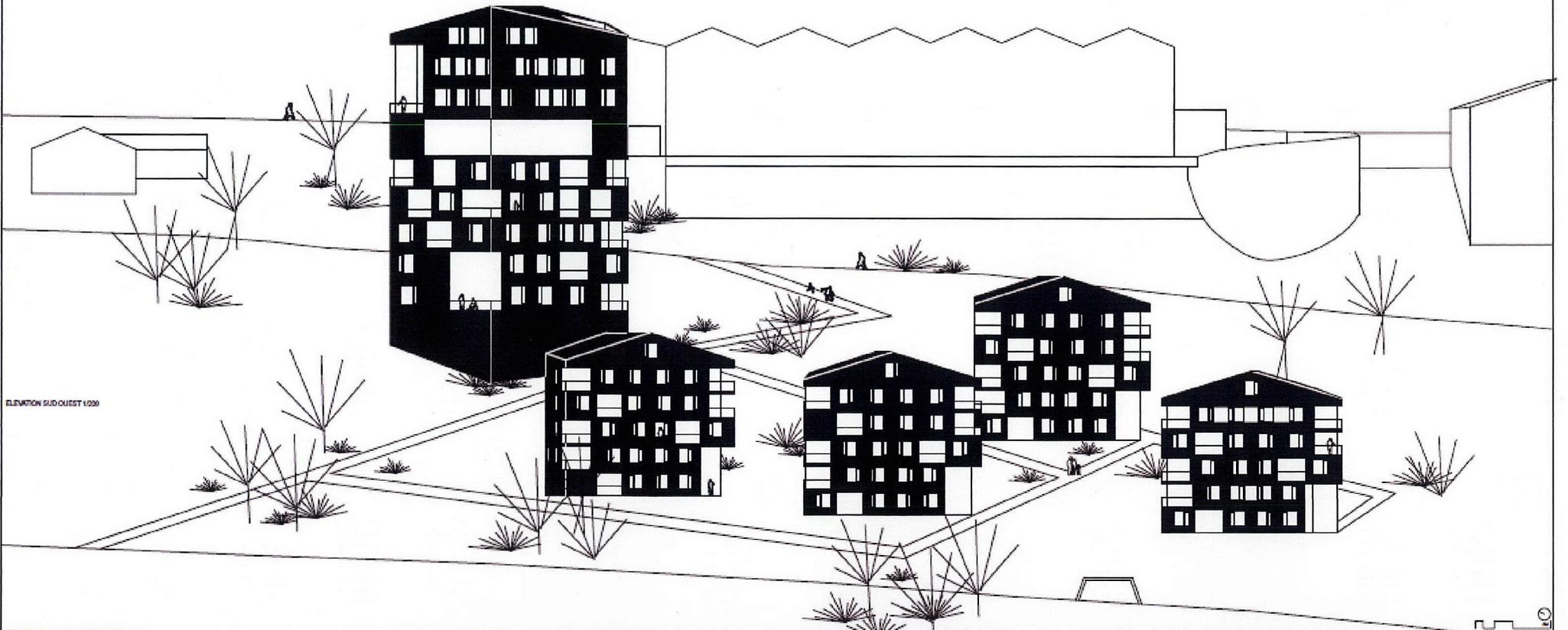
4, EMS ETAGE 1  
6, EMS ETAGE 2



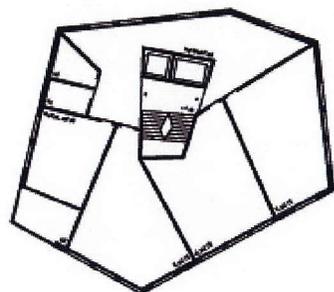
3, APPART DOMINOFoyer DE JOUR



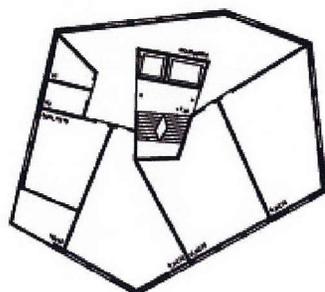
2, 1, APPART PROTEGE



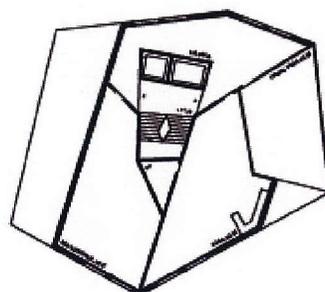
ELEVATION SUD OUEST 1000



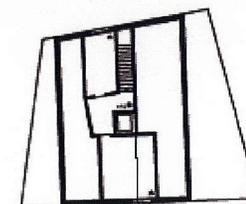
+1\_000LE



+2\_000LE



COMBLES\_CRICHE



COMBLES

PLANS LOGEMENTS 1000



ETAGE 4



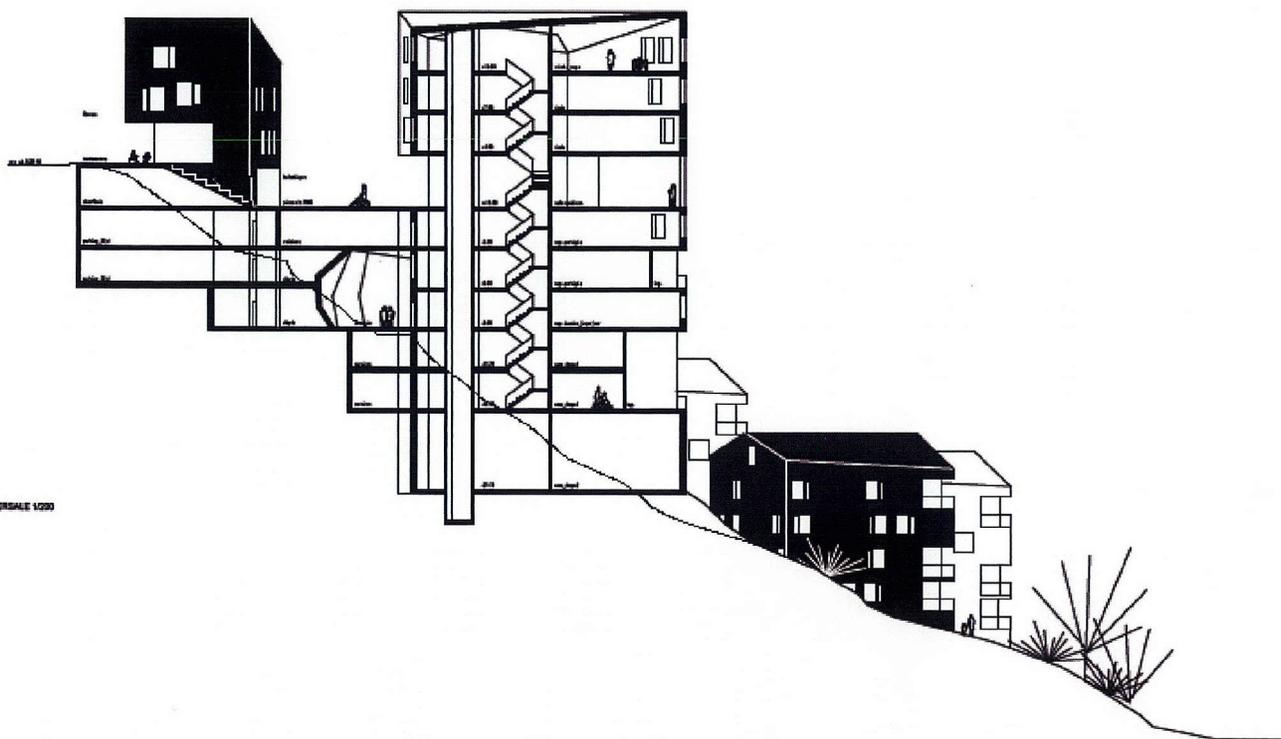
ETAGES 2+3



ETAGE 1



REC



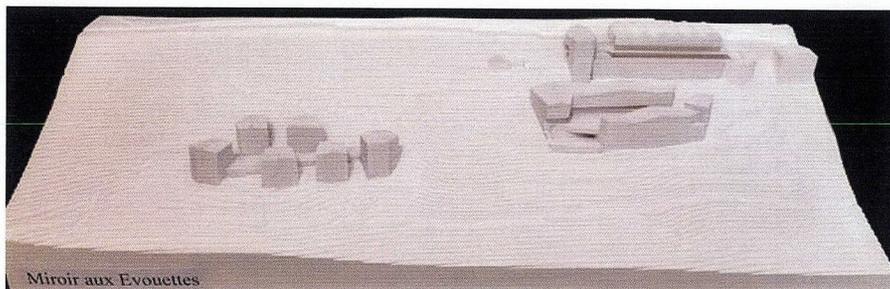
COUPE TRANSVERSALE 1000

## Projet No 3

### Devise : MIROIR AUX EVOUETTES

**Auteur**                   **ATELIER D'ARCHITECTURE**  
**PASCAL VARONE**  
**ARCHITECTES SIA DIPL. EPFL**

**Collaborateurs :** Serge Ville  
Muriel May  
Daniel Felley



L'organisation du projet respecte strictement le plan de quartier proposé par le Maître de l'ouvrage, la zone commerciale en lien direct avec la route cantonale, les bâtiments publics école et EMS en aval du bâtiment de l'Evouettaz et les bâtiments privés dans le secteur B.

Afin de répondre à la demande de surface il propose de réorganiser le rez-de - chaussée du bâtiment existant et de transformer le garage des bus en commerces, sans proposer de solution de remplacement. Le programme des locaux publics s'organise sur 10 niveaux desservis par un double système d'ascenseurs.

La faiblesse des liens qui rattachent le nouveau bâtiment à la zone des commerces et à l'axe de développement du village qu'est la route cantonale a pour conséquence un manque de précision de l'implantation du bâtiment public.

L'organisation et l'expression architecturale de ce nouveau bâtiment auraient put être utilisés pour mettre en valeur l'espace restant au pied du bâtiment existant.

Le Collège d'experts apprécie la proposition de créer une nouvelle "place du village" qui devient, de par les fonctions qui s'y rattachent, l'espace de référence de la "Maison des Générations". Il regrette cependant l'absence de relations avec la zone des commerces et le reste du village et de ce fait, doute de sa capacité à devenir un nouveau centre d'attractivité du village. Le fait que cet espace serve également de cour de récréation risque de générer des problèmes de cohabitation. La cafétéria devrait être intégrée à l'EMS, les résidents et leurs visiteurs en étant les principaux utilisateurs.

Si l'organisation de la crèche, bibliothèque et de l'école sont intéressantes celle de l'EMS sur 3 niveaux pour 11 à 22 lits n'est pas judicieuse de par l'augmentation importante du personnel qu'elle implique.

L'implantation des immeubles de logements autour d'un espace commun ainsi que leur volumétrie à l'échelle du village sont appréciées.

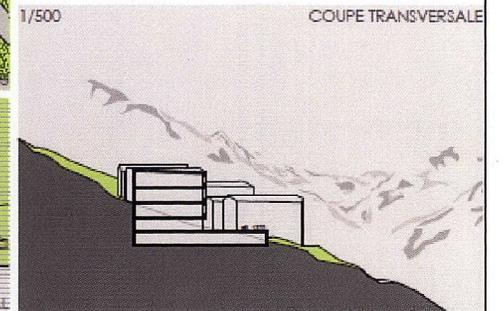
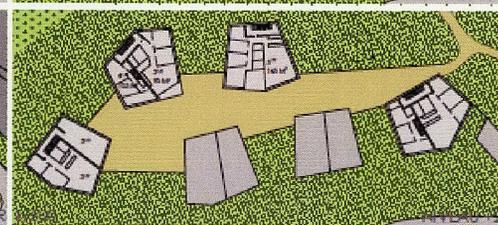
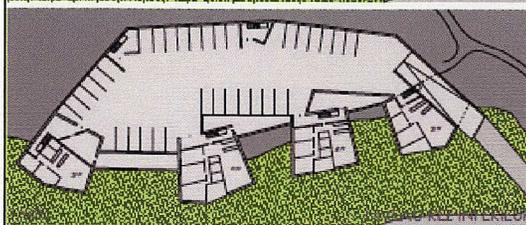
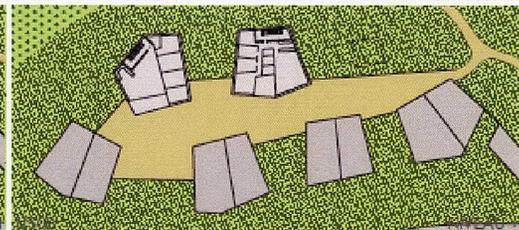
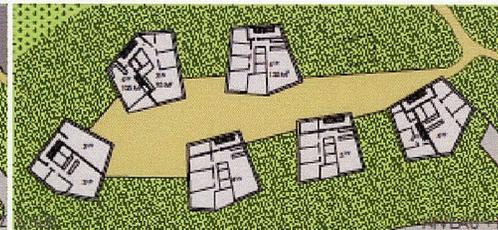
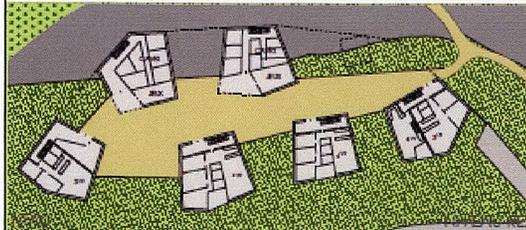
Ce projet présente un volume et des surfaces de planchers nettement supérieurs à la moyenne. Ceci s'explique en partie par le nombre de places de parc proposé supérieur au programme et par la générosité des surfaces de circulation véhicules et piétonnes.

Au premier abord ce projet « économise » partiellement de la surface à bâtir et de la surface pouvant être raccordée à la zone de protection de la nature. Après une analyse approfondie, les aspects environnementaux et financiers du projet démontrent que ce dernier nécessite d'important terrassement avec une évacuation de déblais, de nombreux matériaux pour assurer la construction et donc un budget maximum. Seul certains aspects sociaux dans l'analyse de la durabilité sont démontrés par la configuration des locaux et un essai d'accroche au bâti existant.



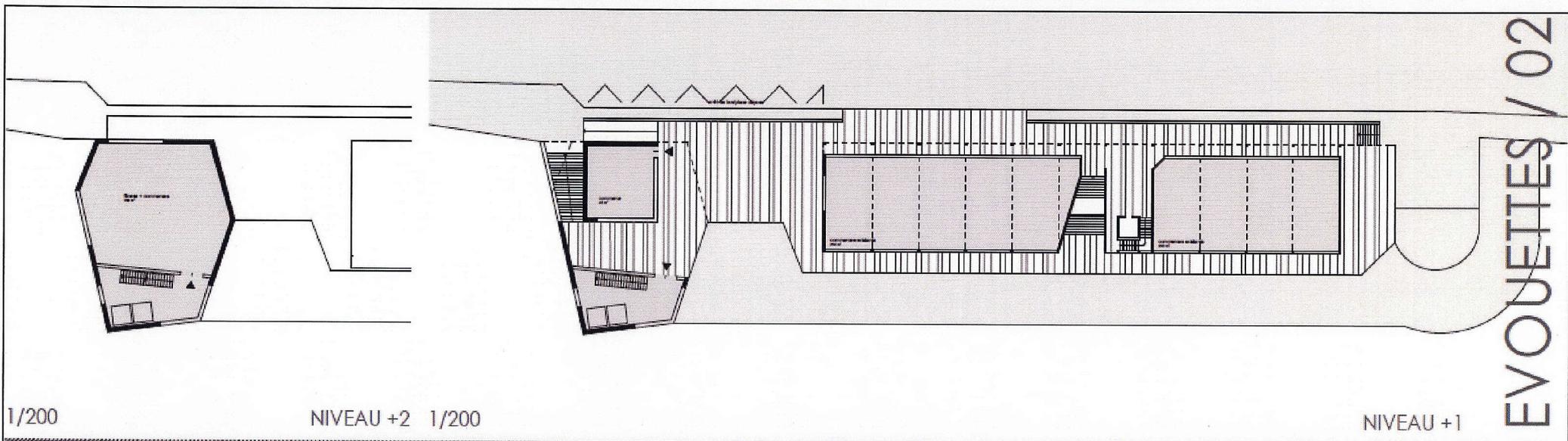
PLAN DE SITUATION 1/500

MIRROIR AUX EVOUETTES 701



1/500

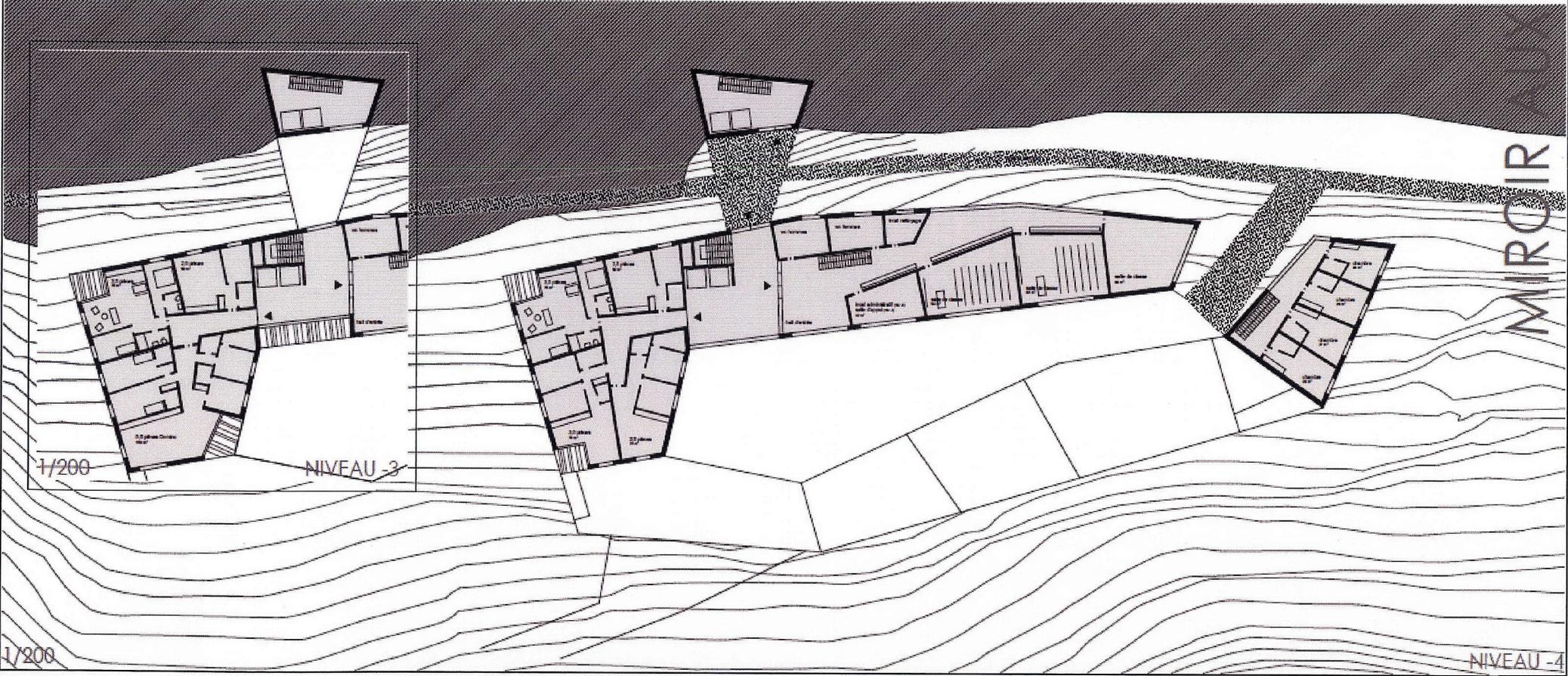
FACADE AVANT



1/200

NIVEAU +2 1/200

NIVEAU +1

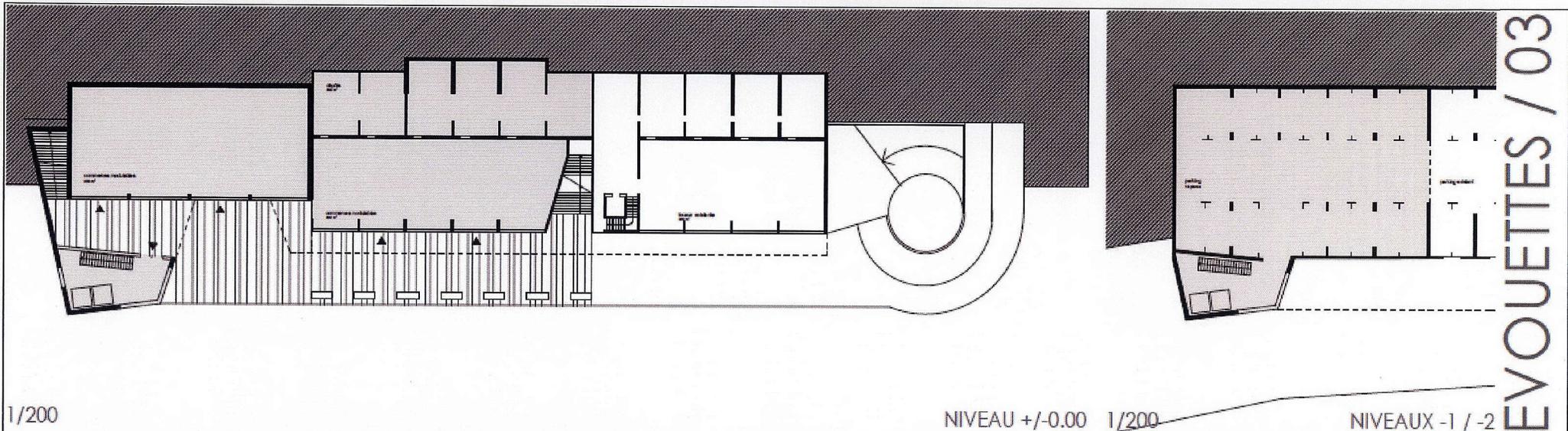


1/200

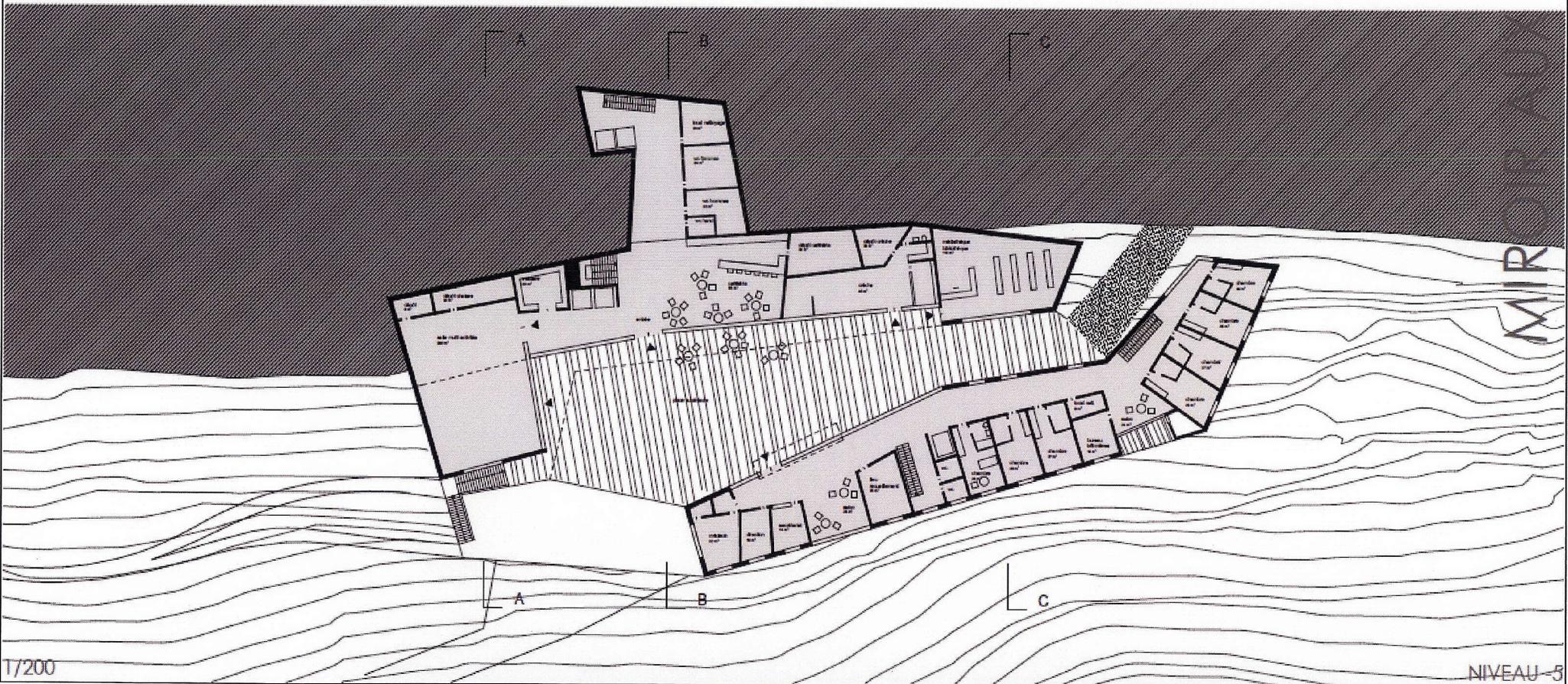
NIVEAU -3

1/200

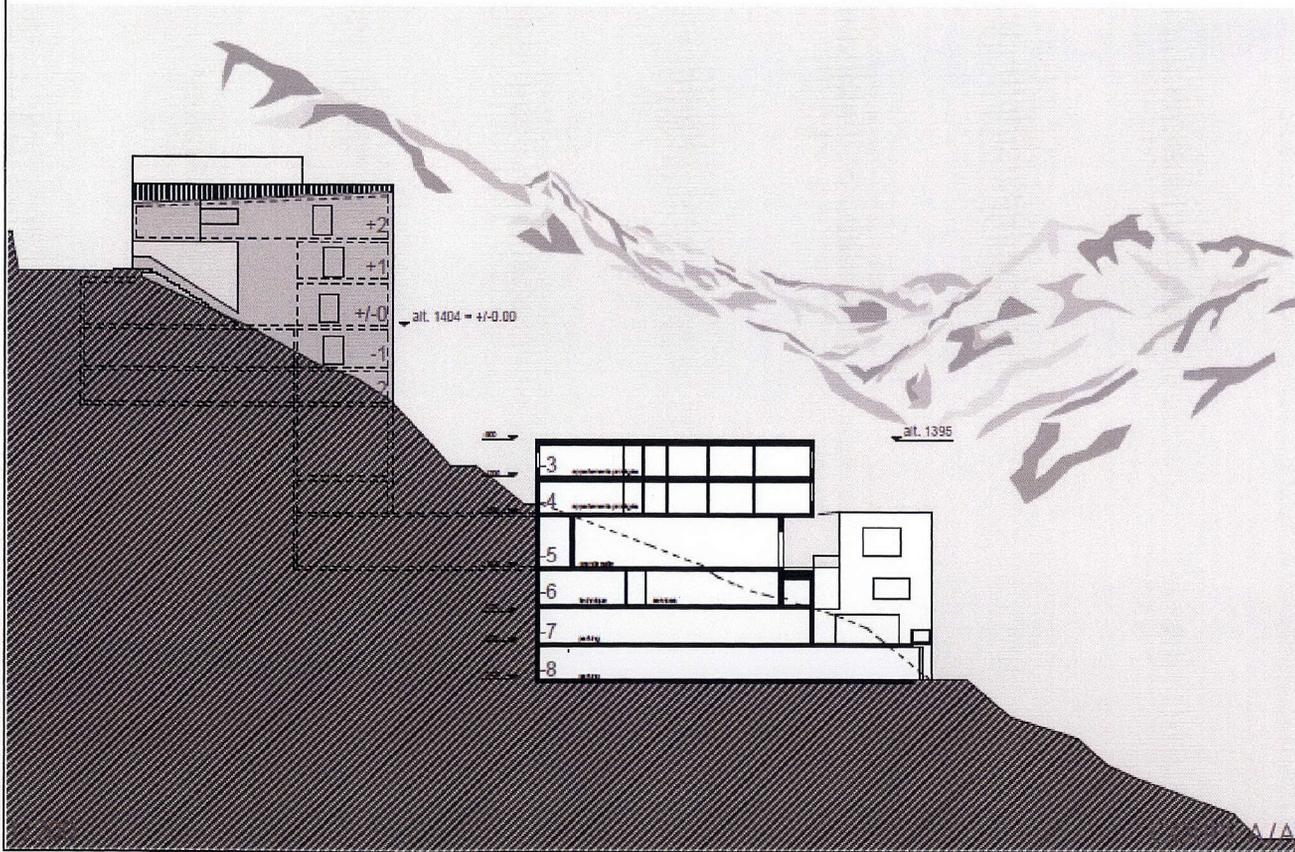
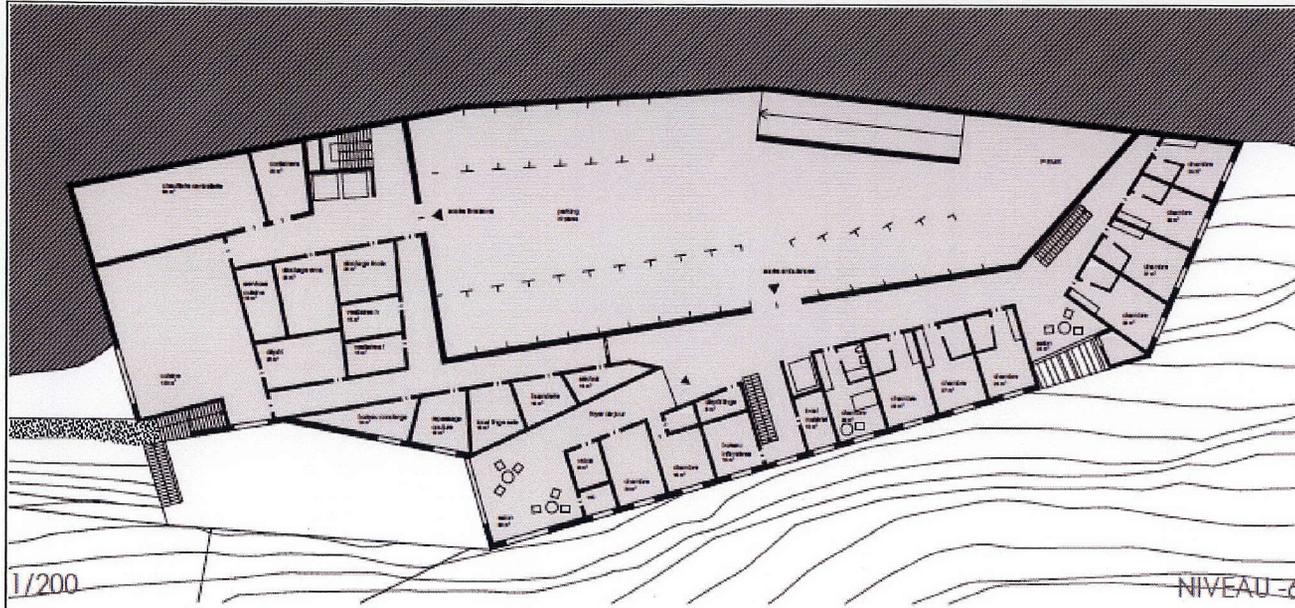
NIVEAU -4

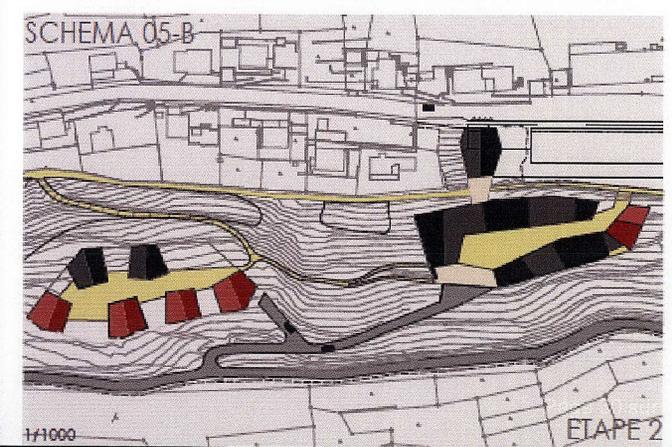
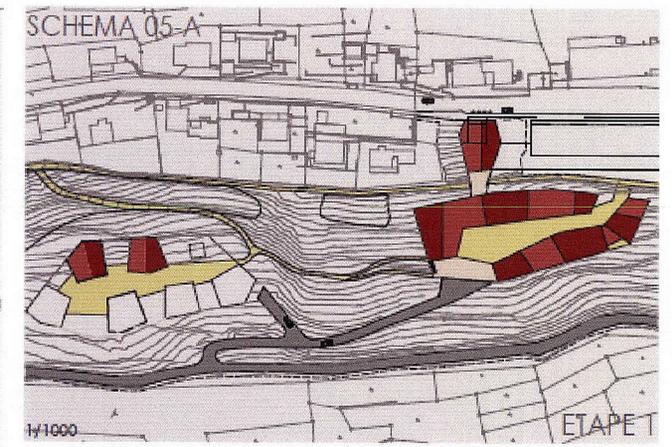
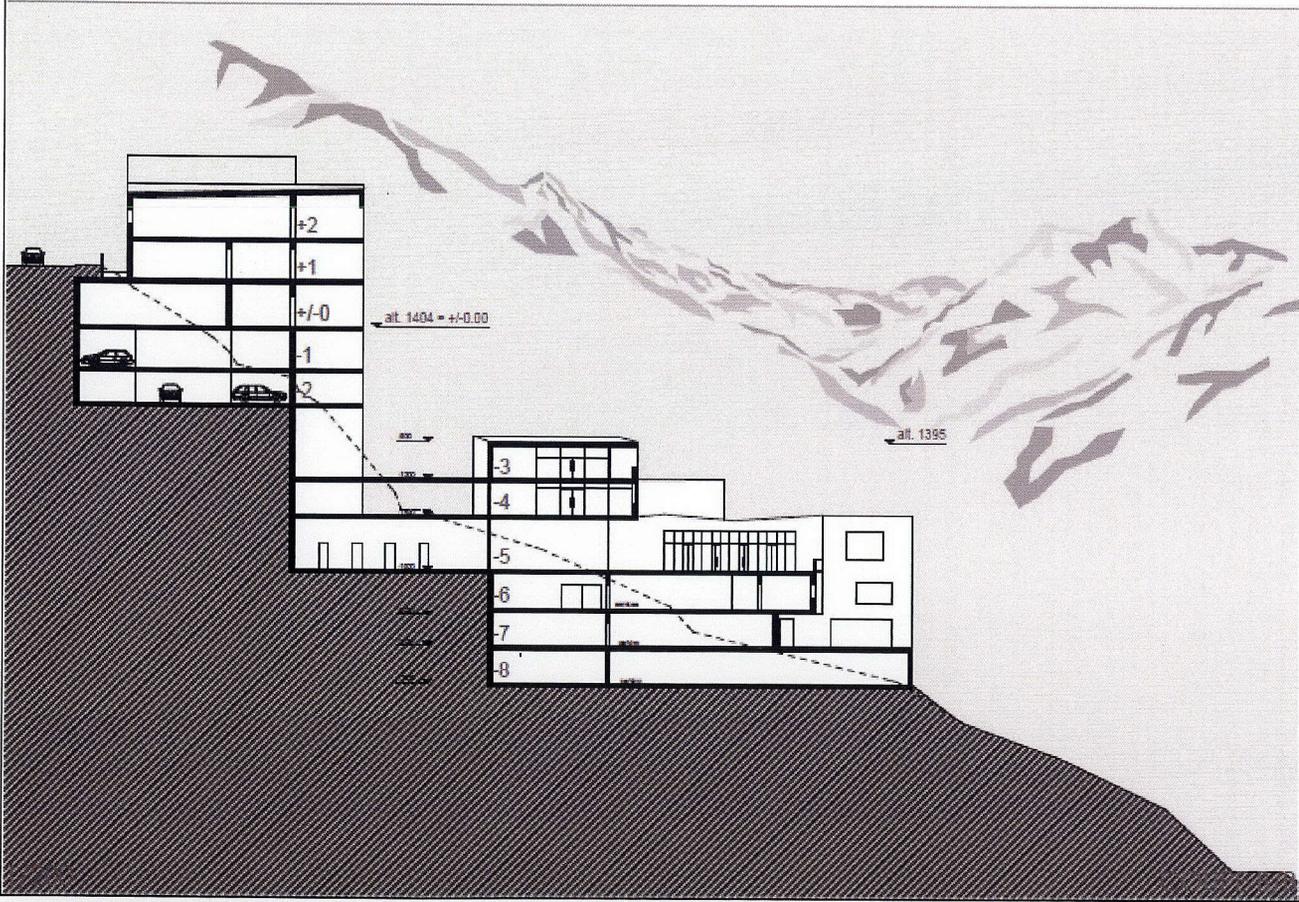
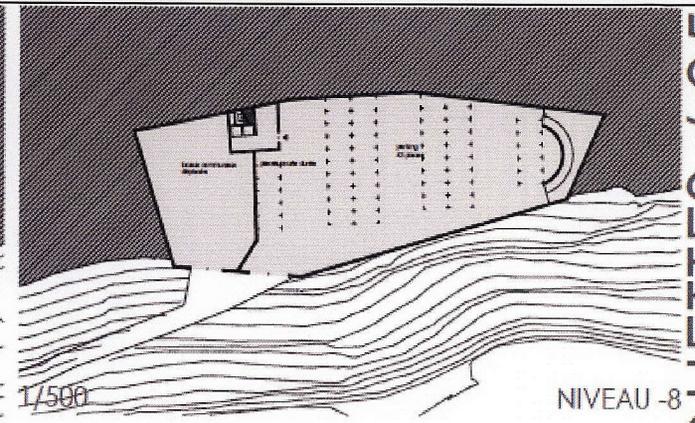
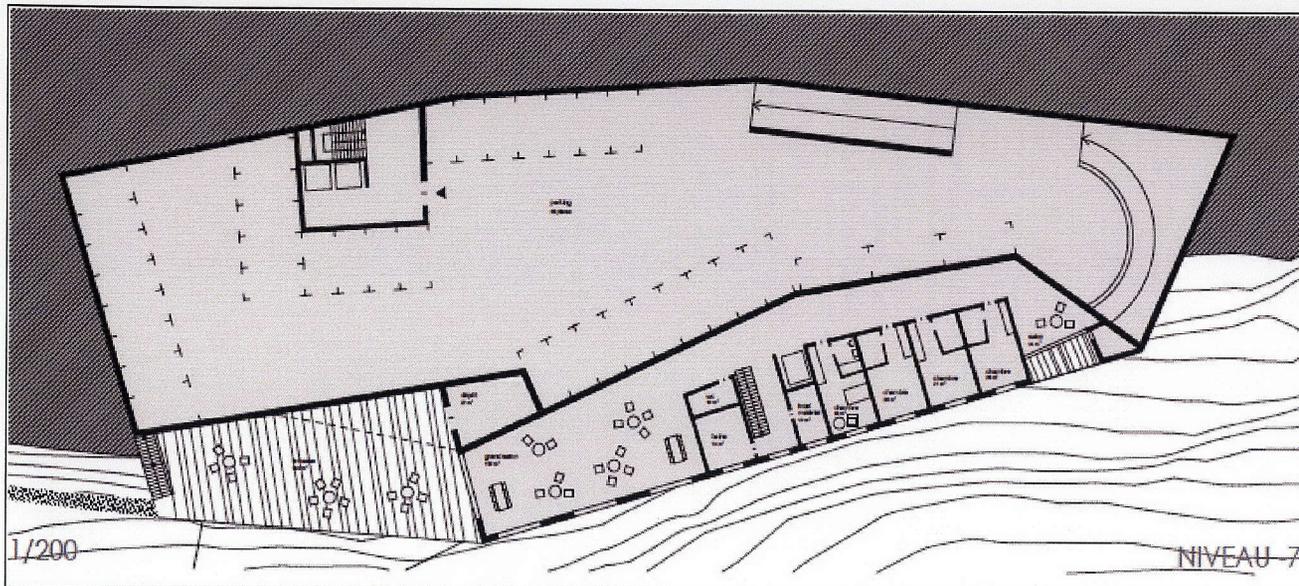


EVUETTES / 03

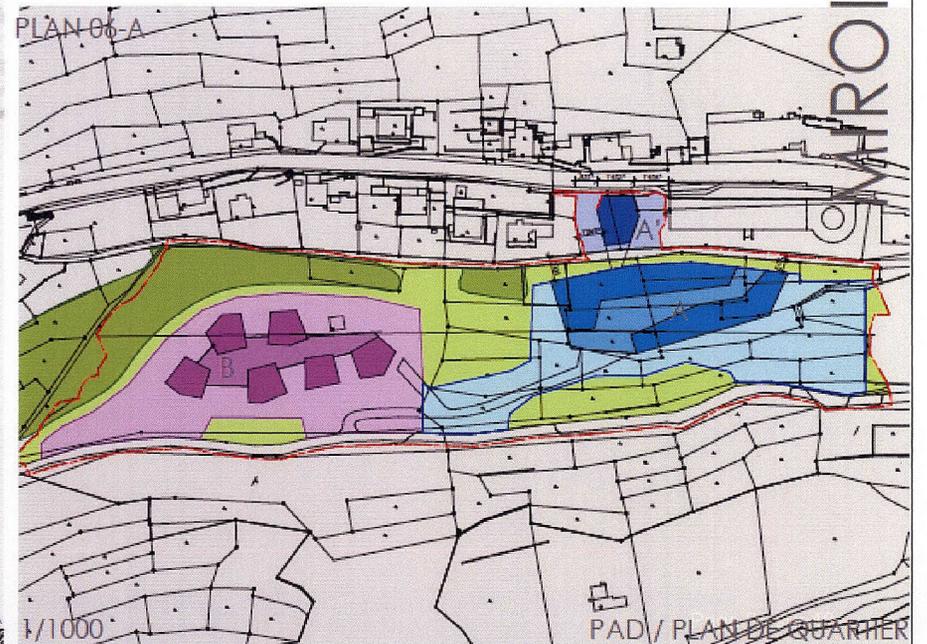
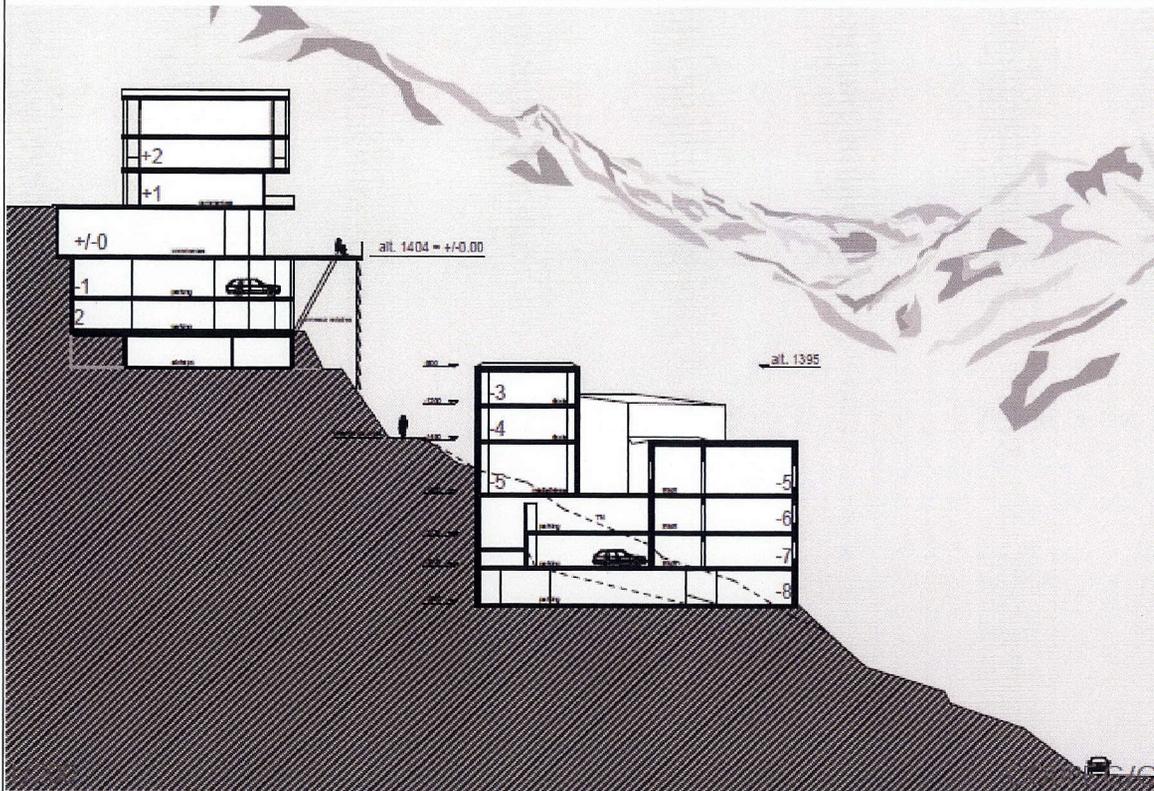
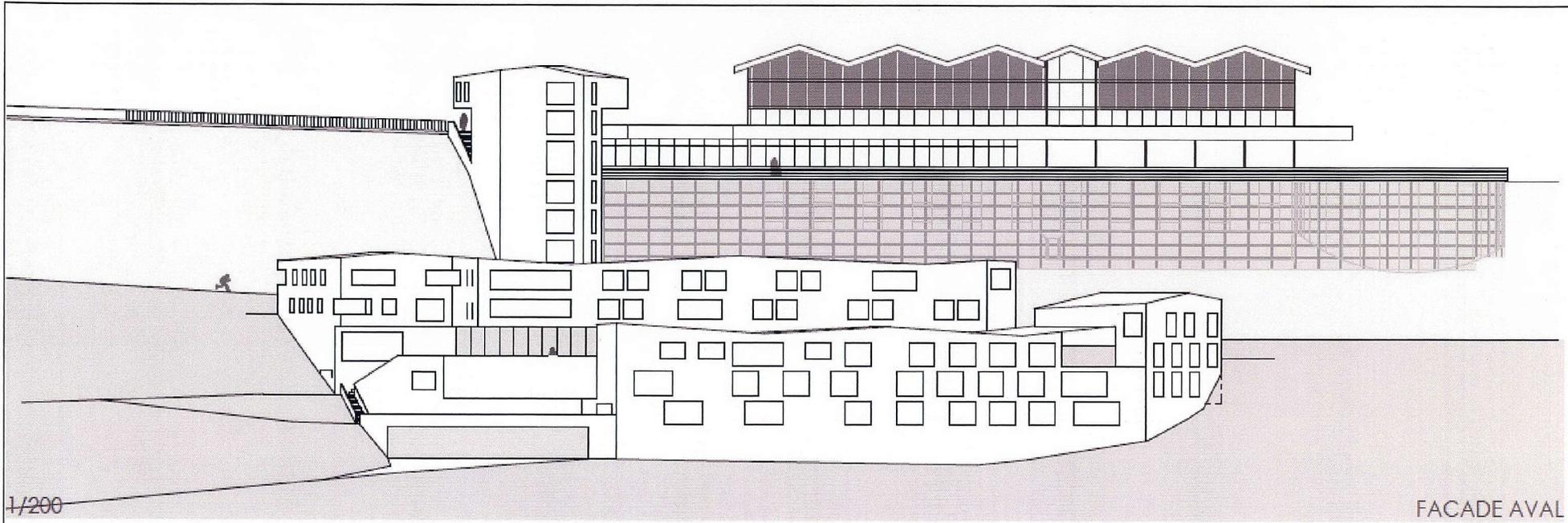


MIRROIR AUX





MIROIR AUX EVOUETTES / 05



MIROIR AUX EVOUETTES / 06

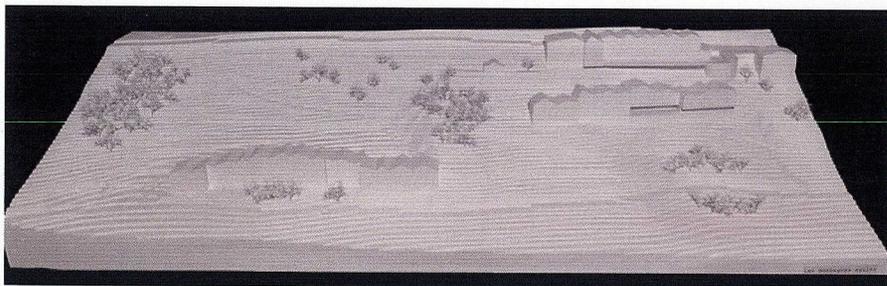
## Projet No 5

**Devise : les montagnes agiles**

**Auteur**                    **BERCLAZ-TORRENT**

**ARCHITECTES FAS SIA**

**Collaborateurs :** Bastien Charvoz  
Arnaud Chappey  
Eric Bregy  
Jérémy Stöcklin



L'auteur propose d'organiser le programme à mettre en œuvre en trois secteurs. En amont, sur la route cantonale, les éléments commerciaux sont en lien direct avec le bâtiment existant. Dans la pente directement en aval du complexe existant le bâtiment principal accueille les éléments public du programme : l'école, la crèche, l'Ems, la salle multi-activité et les logements dominos. Enfin les logements sont implantés directement en lien avec la rue existant en aval.

Une nouvelle rue est proposé sur la trace de l'ancien chemin de croix pour établir le lien entre le village et le nouveau bâtiment public. Cette liaison carrossable se prolonge en aval jusqu'à la rue inférieure.

Implanté dans la partie la plus pentue du terrain le nouveau complexe s'organise parallèlement à la pente en proposant une agglomération de volumes cherchant à former en leur centre un espace horizontal de référence en lien direct avec la salle multi-activité, les espaces communs de la crèche et l'accès à l'école.

L'implantation proposée rend difficile toute liaison carrossable avec le village ou avec la rue avale et l'organisation linéaire du complexe n'offre pas la respiration suffisante à l'espace de référence principal. Bien que restant proche en plan de la rue des Evouettes, la relation avec le complexe existant et la position de la place principale ne permette pas de construire le lien recherché avec le village, l'ensemble des accès au complexe manque de précision et le dimensionnement de la place manque de générosité par rapport à l'ensemble des activités qu'elle accueille.

L'expression architecturale est simple et cohérente dans ses principes généraux. L'enveloppe extérieure en bois ainsi que la thématisation des toitures offre une proposition intéressante dans le contexte proposé. Les logements sont implantés en aval directement en lien avec la rue existante, leur situation et les principes proposés pour leur organisation est simple et convaincante.

La volonté de placer l'ensemble des espaces publics au milieu de la pente pose la question des accès carrossable et piétons au village. Alors que les liaisons piétonnes présentent une certaine qualité, la nécessité d'offrir un accès carrossable n'est pas convaincante ni dans ses relations au village ni dans ses relations avec l'espace de référence proposé.

Ce projet s'implante sur l'ensemble des surfaces à disposition laissant peu de possibilité d'extension. L'architecture sous forme d'une barre importante s'intégrera difficilement dans le paysage.

Du point de vue du mélange des générations, le projet intègre cette notion sans toutefois en régler les contraintes. La séparation avec le bâti existant n'est nullement compensée par une réflexion sur les liaisons piétonnes possibles entre le village et le projet.



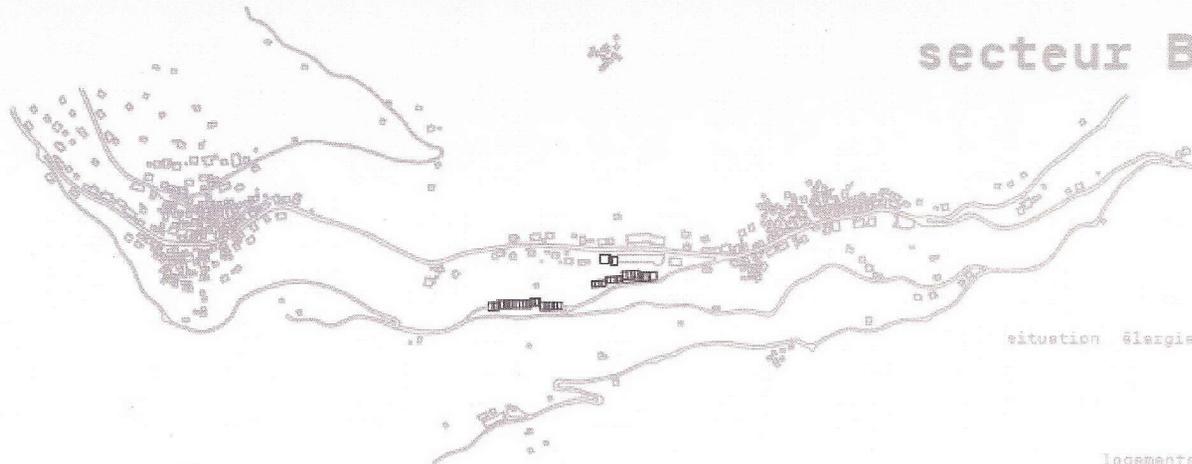
# ensemble

étape finale  
1/2000



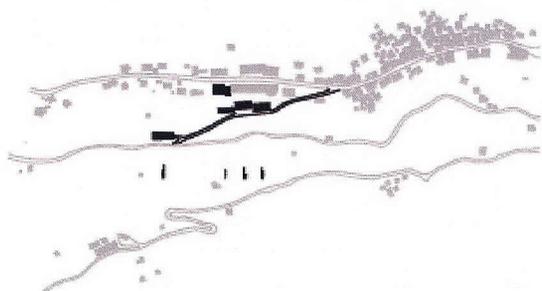
légende  
piéton ...  
voiture ...  
placé végétal ...

# secteur B

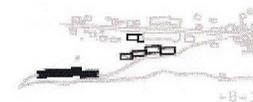


situation élargie

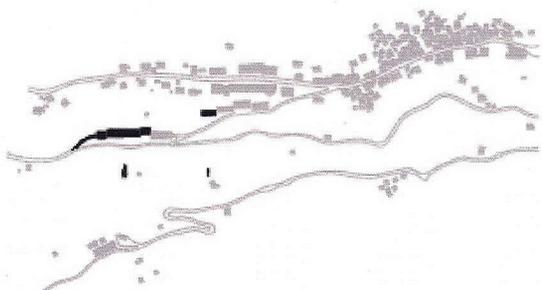
logements  
1/500



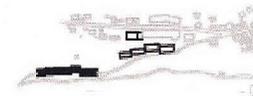
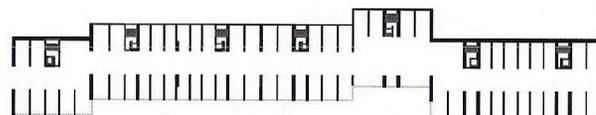
étape 1  
gériatrie 1  
multiactivités  
école  
appartements protégés  
logements domines  
liaison d'accès au village



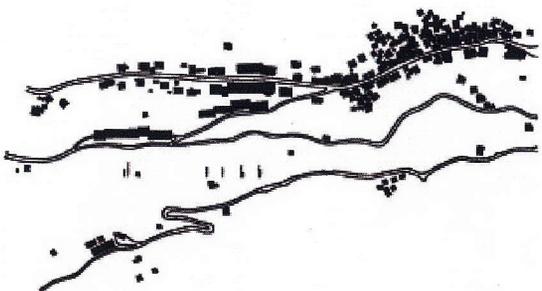
-U-1



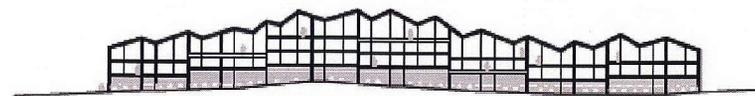
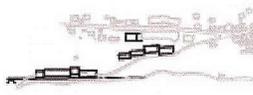
étape 2  
gériatrie 2  
logements 24 appartements

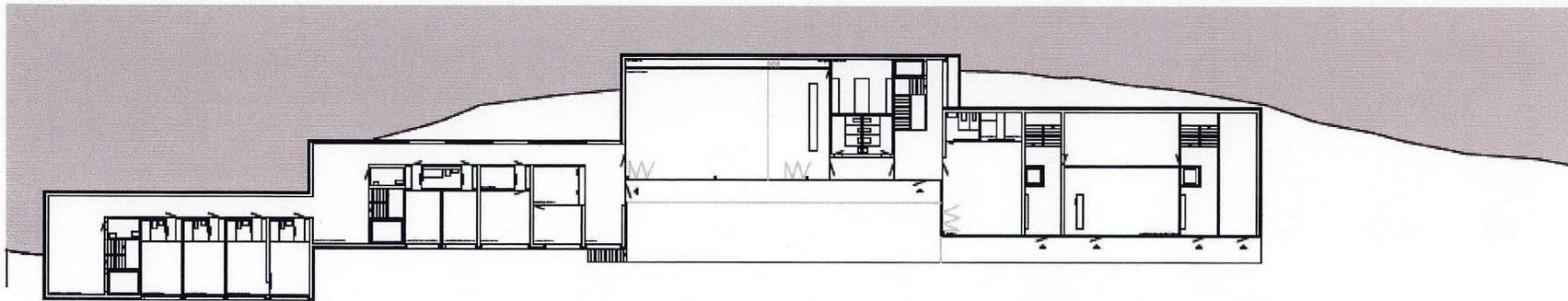


-0



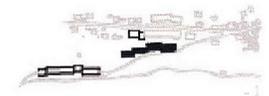
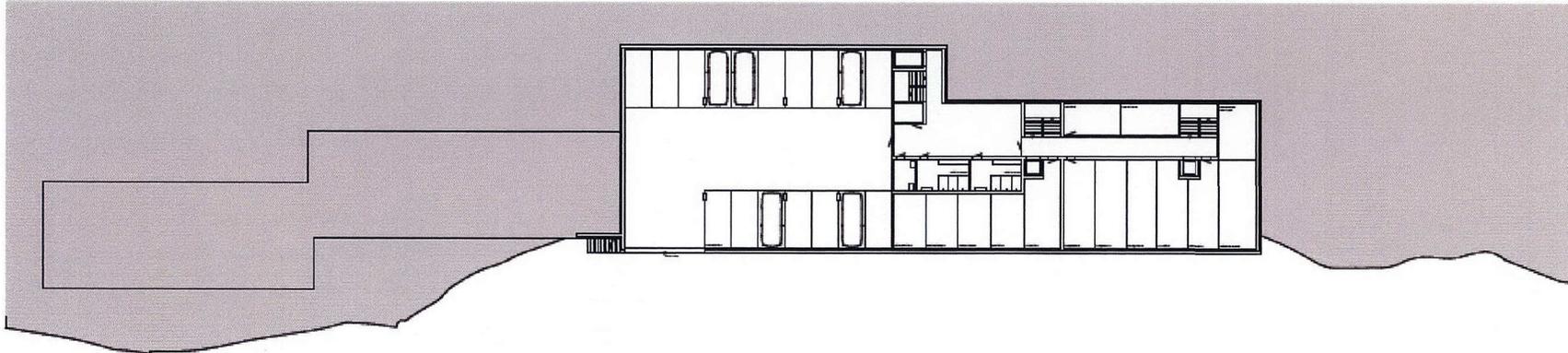
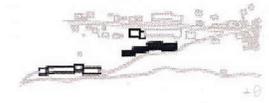
étape finale  
gériatrie 1  
gériatrie 2  
multiactivités  
école  
appartements protégés  
logements 22 appartements





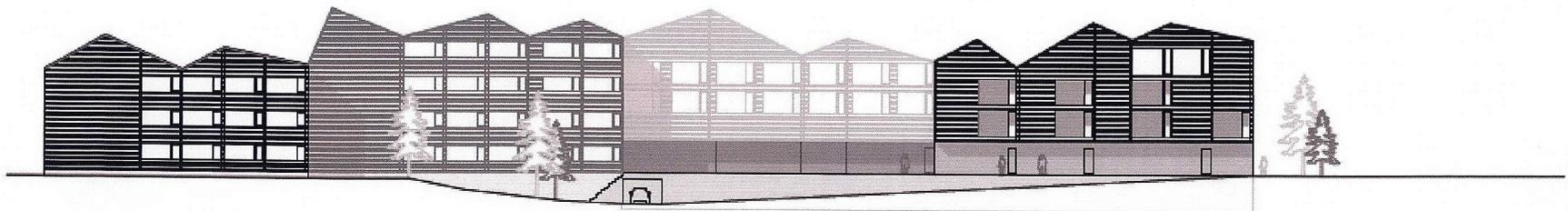
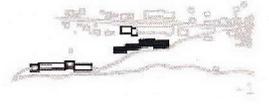
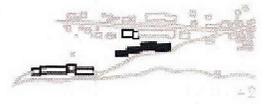
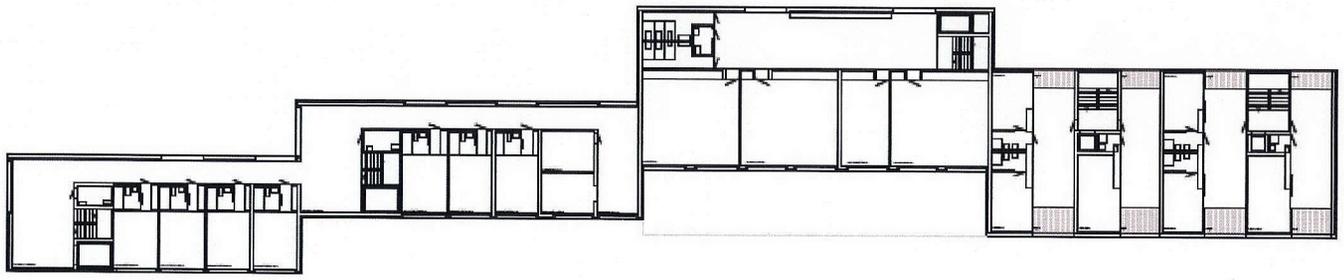
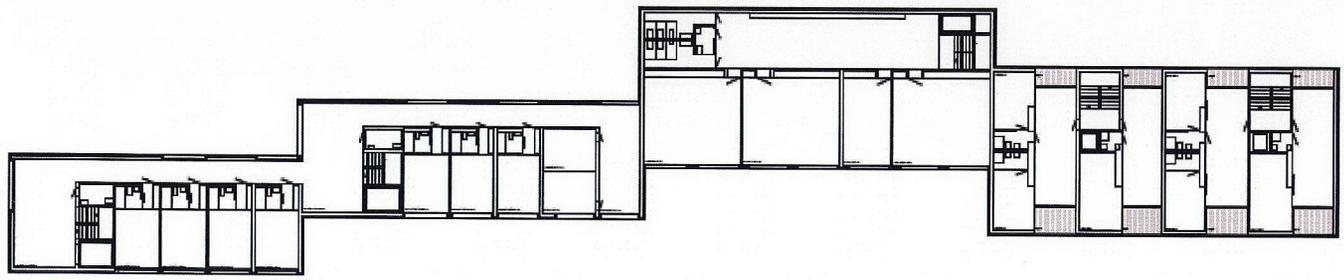
# secteur A

- e. m. s
- salle multiactivité
- usage
- crèche
- bibliothèque
- école
- logements domo



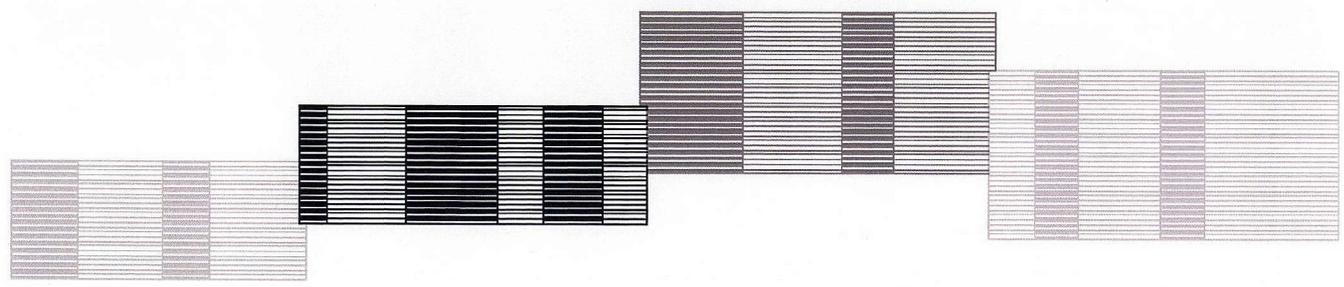
# secteur A

e.m.s  
salle multiactivités, usage  
crèche  
bibliothèque  
école  
logements domo

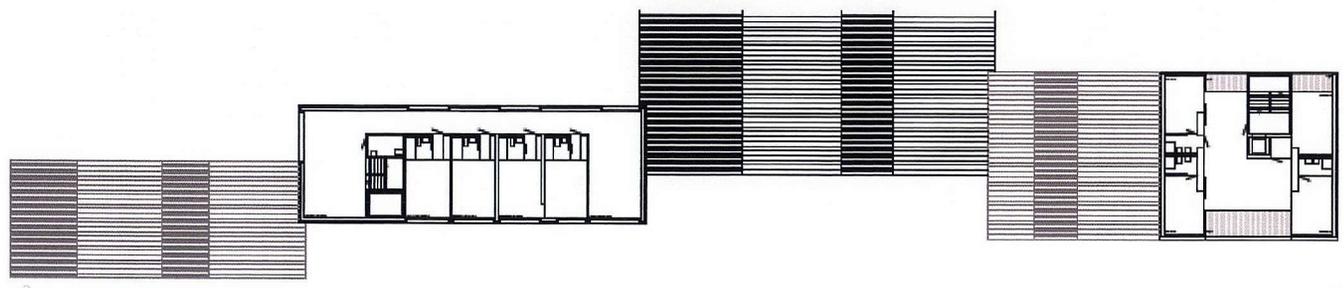


# secteur A

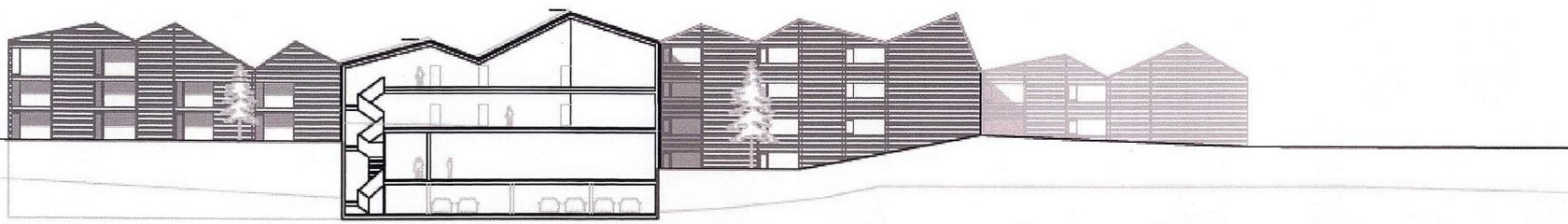
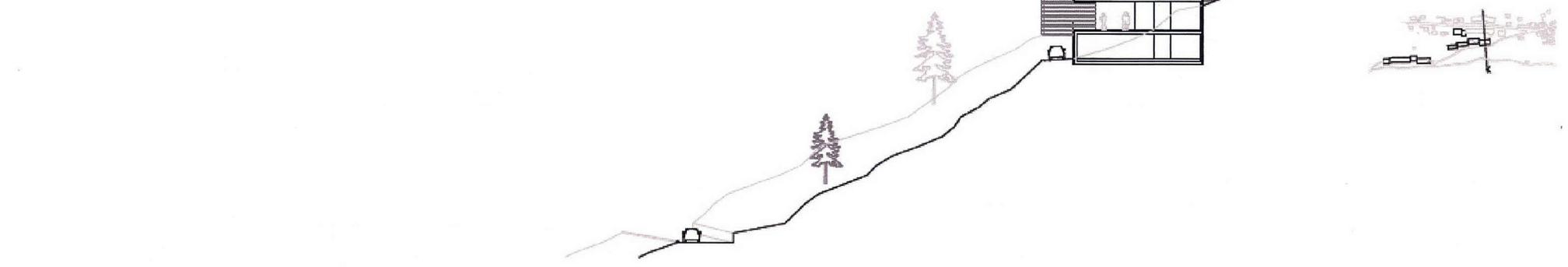
e.m.s  
salle multiactivité, uape  
crèche  
bibliothèque  
école  
logements domimo



+4



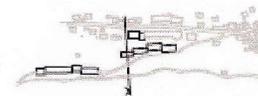
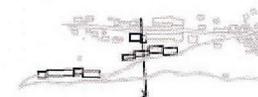
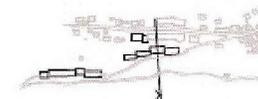
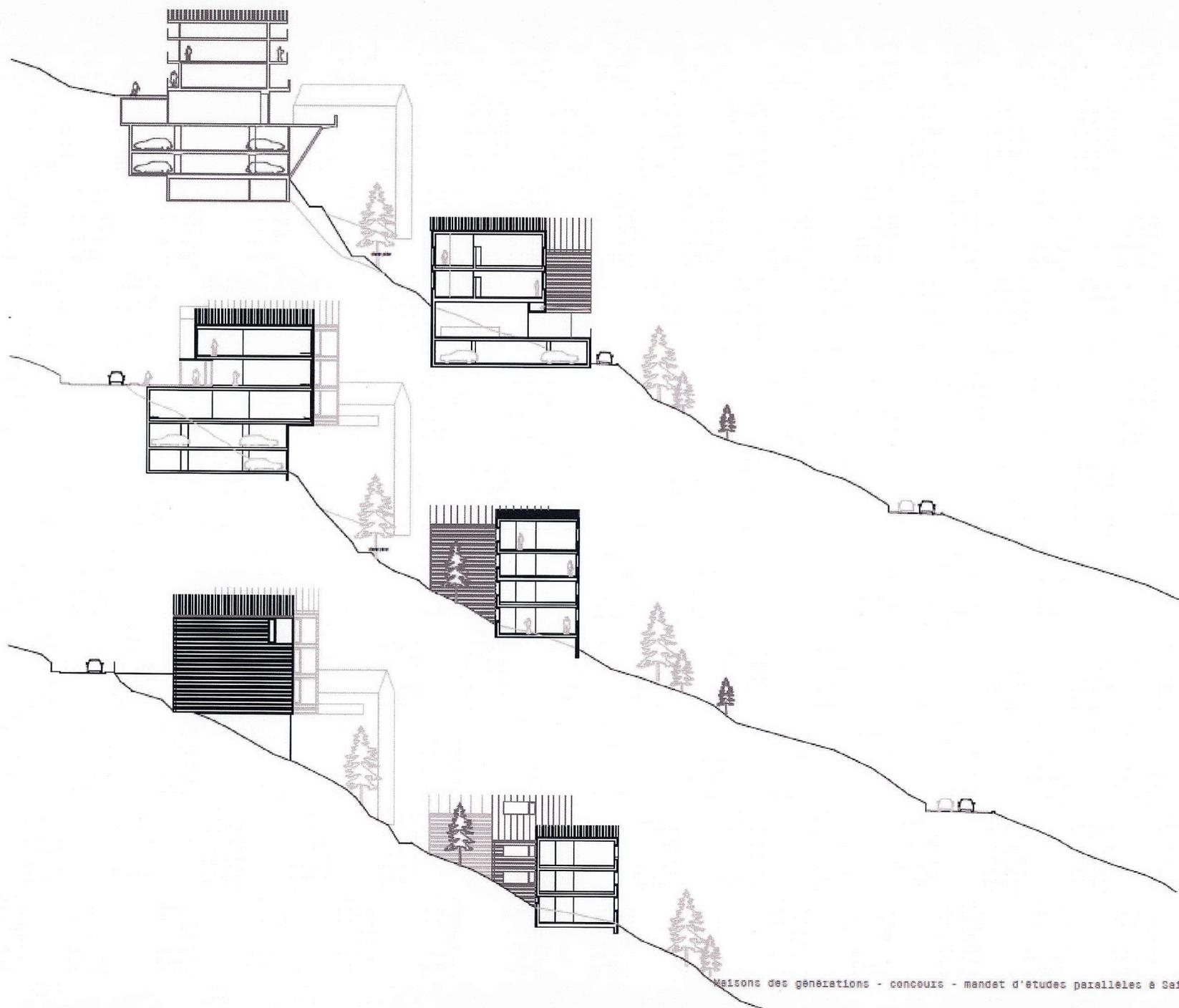
+3



L/209

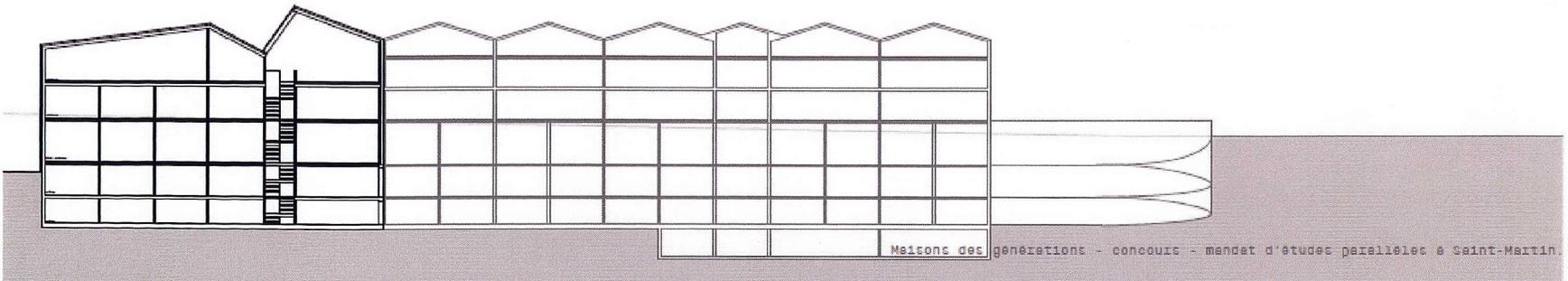
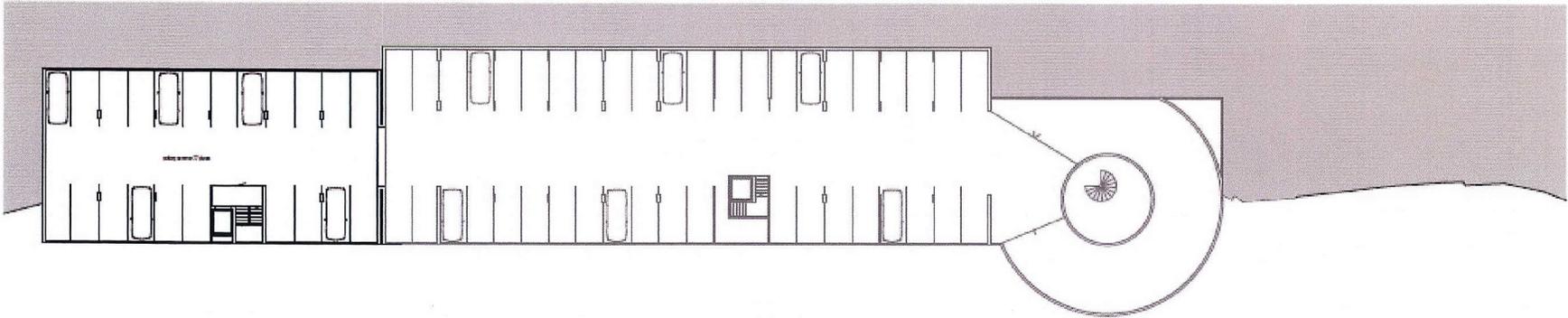
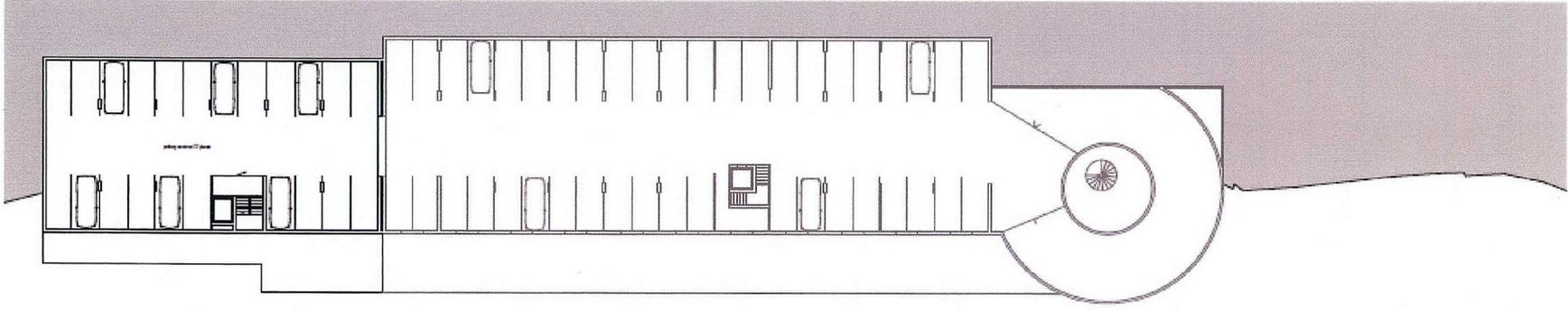
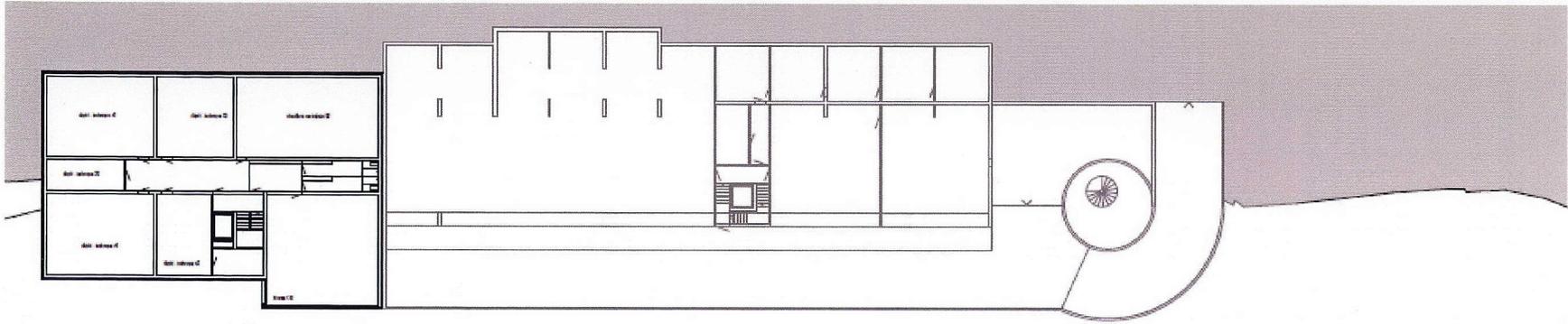
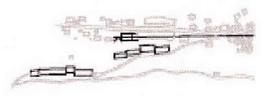
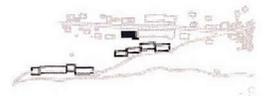
# secteur A

e.m.s  
salle multiactivité, uape  
crèche  
bibliothèque  
école  
logements domino



# secteur A

commerce  
fitness



Maisons des générations - concours - mandat d'études parallèles à Saint-Martin.

Les montagnes agiles

# secteur A'

commerce  
fitness

